

Rap port Annuel 22



LIBERTÉ PARTAGÉE, LIBERTÉ ASSURÉE

Chiffres clés

2022

CHIFFRE D'AFFAIRES

141 500 k€

montant des cotisations acquises à fin décembre 2022. Il progresse de 1,7% par rapport à 2021 et de 3,7% hors auto.

SOCIÉTAIRE

au 31/12/2022.

257 573

CONTRATS PORTEFEUILLE

354 623 -0,8%

Évolution du nombre de contrats hors auto.

RÉSULTAT

1 369 k€

Il représente 1% des cotisations 2022



Sommaire

2022

03 ÉDITO

04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

05 RAPPORT DE GESTION

• Éléments de contexte :

Faits marquants de l'entreprise en 2022

Activité et performance économique de l'entreprise

Gestion financière

Affectation du résultat

Fonds propres

• Événements postérieurs à la clôture

• Perspectives

• La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

• Informations en matière de gouvernance

27 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

• Rapport général

• Rapport spécial sur les contrats d'assurance

• Rapport spécial sur les conventions

49 ANNEXE COMPTABLE

Édito

2022

En détail : 2022, Une proximité renforcée pour une liberté mieux partagée.

Comment vous faire la synthèse en quelques lignes des efforts déployés par l'ensemble des services de votre Mutuelle pour qu'elle conserve sa singularité, ses valeurs de solidarité, sa capacité d'innovation et de résilience pour toujours mieux vous protéger dans un monde qui se transforme à grande vitesse.

Anticiper pour répondre aux évolutions du marché des nouvelles mobilités, accompagner sans réserve la transition écologique et s'entourer des meilleurs partenaires pour conserver un haut de niveau de service. Innover de nouvelles garanties, de nouveaux contrats spécialistes pour vous accompagner toujours au plus près de notre passion partagée et prendre les décisions qui s'imposent pour garantir la bonne santé et la pérennité de votre Mutuelle, voilà ce que nous tâchons de réaliser sans relâche pour vous donner toujours plus de satisfaction.

En cette année 2022, Nous avons continué à déployé notre stratégie de transformation selon notre nouveau modèle territorial. Les implantations physiques de la Mutuelle ont engagé une mutation vers le concept « Entrez pour prendre l'air » dont l'objectif est d'être plus fonctionnel, plus confortable et surtout plus convivial en favorisant les relations de proximité avec vous sociétaires, les motards et tous les acteurs de terrain (salariés, délégués bénévoles, administrateurs, antennes FFMC, AFDM, ...). Elles ont vocation à faire rayonner la Mutuelle des Motards et ses valeurs sur les différents territoires, tout en développant les parts de marchés : elles sont le point de convergence à partir duquel s'organisent, se coordonnent et s'animent les actions et projets, en adéquation avec les spécificités locales. Cette année, ce sont les bureaux d'Augny (Metz-Nancy), Clermont-Ferrand, Limonest (Lyon), Poitiers et Valence qui ont été rénovés selon ce concept, à proximité ou dans l'enceinte des pôles moto des grandes agglomérations. Afin de gagner en réactivité et efficacité nous avons construit une organisation claire et harmonisée au service du développement. Nous avons également investi dans de nouveaux outils de gestion commerciale et sinistres, - pour toujours plus de proximité et de qualité de services pour nos sociétaires. Cela, encore une fois, a été rendu possible grâce au travail intensif des équipes salariées et bénévoles.

L'année 2022, aura été également marquée par :

- L'ouverture de la souscription en ligne des contrats nouvelles mobilités.
- Les contrats «On Street» et «On Cycle» pour les véhicules de type trottinettes ou vélos à assistance électrique étaient proposés depuis 2021 aux sociétaires de La Mutuelle : en 2022, la souscription à cette offre a été élargie à l'ensemble des usagers potentiels.
- La fin de la refonte de l'outil de gestion avec la mise en production début 2023 de la dernière tranche qui concernait la gestion corporelle des victimes avec tiers.

Sur le plan commercial, l'année 2022 aura été marquée par le transfert d'une partie du portefeuille auto 4 roues de la Mutuelle vers l'AGPM : cette opération initiée comme prévu en 2022 doit se terminer début 2023.

Un chiffre d'affaires en progression.

Avec +2% en solde comptable, le chiffre d'affaires 2022 continue sa progression. Si l'on retrace l'effet du départ des contrats Auto, la progression est de +4%. Dix ans plus tôt, en 2012, le chiffre d'affaires s'élevait à 91M€, contre 141M€ en 2022, soit plus de 50% en 10 ans, ce qui représente une évolution extrêmement significative.

Des frais généraux maîtrisés.

Les frais généraux sont maîtrisés. L'augmentation du ratio, 39% contre 36% 2021, s'explique par le transfert du portefeuille Auto et la reprise de certaines dépenses mises en sommeil pendant la crise sanitaire. Le montant des frais généraux, 55,6M€, reste maîtrisé et même inférieur au budget. Depuis 3 ans, de manière stable et durable, le taux de frais généraux est inférieur à 40%. Pour rappel, entre 2016 et 2018, ce taux était d'environ 45%. Engagé avec ténacité par le conseil d'Administration et la Direction Générale, le chemin parcouru pour revenir à un taux admissible pour une mutuelle d'assurance, démontre un effort conséquent.

Un résultat excédentaire.

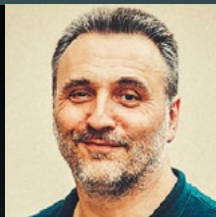
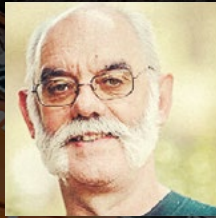
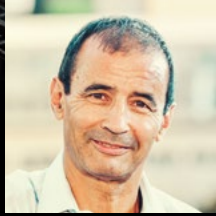
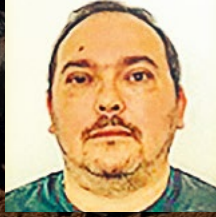
Le résultat 2022 est excédentaire et s'élève à 1,139 M€, soit le 2^{ème} meilleur résultat de ces 10 dernières années derrière le résultat exceptionnel de 2017.

Au cours de la dernière décennie les résultats ont essentiellement varié entre 0 et 1M4€ après intéressement du personnel et impôts, ce qui est la traduction d'une structure des comptes de résultats équilibrés.

Patrick Jacquot
Président directeur général

Conseil

D'ADMINISTRATION

		
Patrick JACQUOT Président	Philippe GUIEU FAUGOUX Vice-Président	Guillaume CHOCTEAU Vice-Président
		
Patrick CAZAUX Administrateur	Théodora LEICHNIG Administrateur	Luc COURTES Administrateur
		
Mathieu DELTEIL Administrateur	Bernard FRAYSSINHES Administrateur	Virginie NAYL Administrateur
		
Antoine STAFFELLI Administrateur	Said TAZAIRT Administrateur	Erick TESSIER Administrateur
		
Christophe TURSAN Administrateur	Sébastien ANDRE Administrateur	Laurent SANTUCCI Administrateur

Rapport de gestion 2022

Les éléments DE CONTEXTE

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2022

Le contexte marché

Le contexte économique

La crise de la COVID 19 a désorganisé les grands flux d'échanges internationaux et la chaîne d'approvisionnement, ce qui a créé des tensions entre l'offre et la demande de certains produits au niveau mondial : cette situation a engendré un retour sensible de l'inflation à partir de fin 2021.

Le démarrage d'un conflit en Ukraine à partir de mars 2022 a amplifié cette situation de déséquilibre en l'élargissant au secteur énergétique (en particulier gaz et pétrole), à certains types de métaux et à certaines matières premières alimentaires.

De fait, ces tensions ont créé une conjoncture inflationniste soudaine au sein de toutes les grandes zones économiques occidentales, avec une propagation à l'ensemble des composantes de prix, y compris les coûts de main d'œuvre : le niveau d'inflation 2022 a atteint 5,9% en France.

Cette hausse soudaine de l'inflation a nécessité une réponse forte des principales banques centrales qui ont rapidement durci leur politique monétaire notamment grâce à de forts rehaussements de taux d'intérêt : le taux de dépôt BCE est ainsi passé de -0,5% fin 2021 à +2% fin 2022. De nouvelles hausses devraient être réalisées par la BCE en 2023 (possibilité de voir ce taux de dépôt aux alentours de 3-3,5% courant 2023).

En France, les mesures de bouclier tarifaire ont permis de maintenir la croissance à un niveau correct de 2,6% en 2022, mais cette croissance a toutefois connu un fléchissement en fin d'année. Ce fléchissement devrait perdurer en 2023 avec une prévision de croissance faible (prévisions aux alentours de 0,5%) : l'inflation devrait, en effet, continuer à peser sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les marges des

entreprises, même s'il est prévu que cette inflation commence à ralentir à partir du deuxième trimestre 2023.

Le contexte marché 2RM

Sur l'ensemble de l'année, près de 787 000 deux-roues (hors cyclos, TQM et scooters à 3 roues) ont fait l'objet d'une transaction, **soit un recul de 4,9 % face à 2021 qui s'établissait comme une année record :**

- Pour les transactions sur les 2/3 roues neufs, **192 475** ont été vendus en 2022 (soit -6,2 % des transactions sur des véhicules neufs face à 2021, sachant que le recul le plus fort s'observe sur le segment des gros cubes avec un recul de -7,9% tandis que le segment des petites cylindrées se maintient à un niveau proche de celui de 2021 avec un recul de -2,4 %) : le marché est pénalisé par les difficultés de disponibilité de l'offre, difficultés de production et d'approvisionnement en pièces ou matériaux...
- Pour les véhicules d'occasion, 601 145 transactions ont été réalisées (soit -4,5 % face à 2021 mais +3,3% face à 2019).

Les prévisions 2023 montrent que le nombre de transactions sur véhicules neufs devrait revenir à un niveau proche à celui de 2021 (sans doute + de 200 000 véhicules 2/3 RM) avec notamment un segment véhicule électrique qui devrait prendre une place plus conséquente dans l'environnement des 2RM si les annonces de lancement de la part des gros constructeurs se concrétisent.

A fin 2022, la part électrique des cyclomoteurs neufs dépasse les 27 %, tandis que sur les deux-roues de cylindrée supérieure à 50 cm³ il pèse environ 5 % des ventes.



Le marché de l'assurance

Sur la branche assurances automobile, la croissance en 2022 est moins dynamique que celle enregistrée en 2021. Les cotisations de l'ensemble de la branche progressent de +2,9 % contre +3,8 % entre 2020 et 2021.

En termes de sinistralité, depuis le début de l'année, la sinistralité d'ensemble progresse de +6,1 % sur un an. Elle est plus importante en raison notamment des événements climatiques qui ont fortement impacté le parc automobile, ainsi que les fréquences vols (+14,5 %) et dommages tous accidents (+4,6 %) qui sont en forte hausse.

**Le contexte
" Accidentologie routière "**

Selon les derniers chiffres communiqués par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, les nombres d'accidents et de blessés ont diminué de -2% entre 2022 et 2021, année qui avait pourtant été impactée par des mesures de confinement et de couvre-feu limitant les déplacements.

Cependant, le nombre de personnes tuées sur les routes métropolitaines (3 260 en 2022) est en progression de +11% par rapport à 2021 et +0.5% si l'on se compare à l'année 2019, année de référence avant la crise sanitaire.

En 2022, parmi les victimes sont recensés 484 piétons, 34 utilisateurs d'engins de déplacement personnel (tels les trottinettes électriques), 244 cyclistes et 715 usagers de deux-roues motorisés. Ce nombre d'usagers vulnérables ne cessant de progresser, incontestablement le nombre de victimes progresse également. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %).

La part des usagers de 2RM dans l'accidentologie reste stable : elle représente 22 % des personnes tuées et 33 % des blessés graves. La part des cyclistes et utilisateurs d'EDPM augmente pour représenter désormais 8 % des victimes mortelles et 20 % des blessés graves. Entre 2019 et 2022, on dénombre +57 cyclistes et +24 usagers d'EDPM tués.

Le contexte de l'entreprise

Il était d'usage dans le rapport de gestion de rédiger une partie dédiée à la RSE, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Ces éléments RSE sont intégrés directement dans chacun des paragraphes concernés et font état de nos actions qui ont pour objet d'améliorer nos performances extra-financières : sociale, environnementale, sociétale, gouvernance.

Après deux années 2020 et 2021 particulièrement perturbées par la crise sanitaire, les confinements et couvre-feux, l'année 2022 s'annonçait comme une année de « retour à la normale ».

Le retour des conflits armés aux portes de l'Europe et, par voie de conséquences, la forte augmentation des tensions internationales ainsi que celles sur le pouvoir d'achat dans un contexte d'inflation record auront mitigé de façon nette le sens du mot « normalité ».

Dans ce contexte, la mutuelle des motards, comme toujours, s'adapte, compose avec son environnement et trace sa route au service des motards en construisant dès aujourd'hui la Mutuelle de demain.

Partout en France, nos équipes et tout l'écosystème du mouvement motard sont mobilisés pour concrétiser les projets qui font émerger notre avenir commun. Au programme, encore plus de proximité et d'innovations au service de chacun d'entre vous. C'est la formule gagnante de la Mutuelle des Motards depuis presque 40 ans.

La mise en œuvre de notre Modèle Durable de Développement progresse de jour en jour. D'ores et déjà, les actions de terrain se sont multipliées et continueront de se développer. Elles renforcent les liens, non seulement avec les sociétaires, mais aussi plus largement avec l'ensemble des motards.

Dans les régions, nos implantations physiques ont largement engagé leur mutation selon le concept « Entrez pour prendre l'air ». Plus fonctionnels, plus confortables et donc plus conviviaux, ces lieux de rendez-vous donnent la part belle aux relations de proximité entre sociétaires, entre motards et avec tous les acteurs de terrain (salariés, délégués bénévoles, administrateurs, antennes FFMC, AFDM, etc.).

Cette année les implantations d'Augny (Metz-Nancy), Clermont-Ferrand, Limonest (Lyon), Poitiers et Valence

ont fait peau neuve. Situées à proximité ou dans l'enceinte des pôles moto des grandes agglomérations, celle-ci ont vocation à faire rayonner la Mutuelle des Motards et ses valeurs sur leurs territoires respectifs, tout en développant ses parts de marchés. Elles sont le point de convergence à partir duquel s'organisent, se coordonnent et s'animent nos actions et projets, en adéquation avec les spécificités locales.

Cette réorganisation, nous la mettons également à l'œuvre pour adapter nos forces, nos process et nos outils afin de mieux servir notre stratégie et notre modèle.

Ainsi l'année 2022, aura été marquée par :

- Le lancement de la nouvelle offre auto, sur laquelle nous étions attendus et sollicités par nos sociétaires notamment lors des Assemblées Régionales. Grâce à une coopération renforcée avec notre partenaire AGPM, les sociétaires vont pouvoir bénéficier d'un contrat auto moderne et compétitif, construit autour de garanties adaptées à leurs besoins.

- L'ouverture de la souscription en ligne des contrats nouvelles mobilités.



La Mutuelle proposait depuis 2021 à ses sociétaires les contrats « On Street » et « On Cycle » pour des véhicules de type trottinettes ou vélos à assistance électrique. En 2022, l'offre est devenue accessible à tous permettant à ceux qui le souhaitent une protection de haut niveau en s'appuyant sur tout le savoir-faire de la Mutuelle et son expérience en matière de prévention et de protection des usagers vulnérables.

- La fin de la refonte de notre outil de gestion, dont la dernière pierre a été posée en début d'année avec la fin du déploiement dans notre outils Claims de la gestion corporelle des victimes avec Tiers.

Si le développement n'aura pas été celui escompté avec un portefeuille 2-3 roues globalement stable sur l'exercice, nous terminons l'exercice avec un excédent net de 1,4M€ et une mutuelle consolidée (avec un ratio de solvabilité à 186,7%) de manière à attaquer l'année 2023 avec ambition !

**Une politique RH renforcée
et un engagement
pour le développement durable
toujours aussi présent**

Au cours de l'année 2022, les équipes de la Direction des Ressources humaines et de la qualité de vie au travail, ont accompagné la mise en œuvre de plusieurs organisations structurantes destinées à améliorer le service apporté à nos sociétaires.

A ce titre, la Direction Indemnisation et accompagnement a été créée afin de renforcer l'accompagnement de nos sociétaires victimes d'accidents. Cette nouvelle organisation s'est traduite par un recentrage des métiers en créant un service plus spécifiquement dédié à la prise d'appels téléphoniques et dans lequel chaque nouveau salarié(e) peut s'emparer des valeurs de la Mutuelle, découvrir la gestion sinistre et accueillir qualitativement nos sociétaires dans le respect de nos valeurs.

La création de ce service, couplé à la réorganisation des flux téléphoniques, favorise l'accueil des sociétaires en réduisant le temps d'attente et en leur



apportant un premier niveau de réponse. Ainsi, cette organisation permet aux autres salariés de la direction de dégager du temps à consacrer à la gestion des dossiers des sociétaires victimes, toujours dans l'objectif d'amélioration du service rendu. Par ailleurs, des collaborateurs sont spécifiquement formés aux spécificités des risques professionnels et dédiés à cette population.

L'année 2022 a aussi été marquée par la mise en place d'un nouveau Service commercial, le Pôle B to B dédié aux professionnels et aux sociétaires d'Outre-Mer. Il permet aux professionnels de bénéficier des conseils d'une équipe de spécialistes rompue à leurs spécificités avec un accès à un correspondant unique et spécialisé leur apportant des réponses de qualité. Ce Pôle permet aussi de renforcer le lien avec nos courtiers.

Certaines actions précédemment initiées, se sont poursuivies, voire renforcées cette année, comme la déclinaison de nouveaux modes d'organisation du travail à la suite de la signature en mai 2022 de l'accord télétravail, mais aussi le renforcement de la politique de recrutement des alternants avec une forte évolution du nombre de postes proposés en alternance.

La formation de nos équipes, pour un service de qualité à nos sociétaires, reste au cœur des priorités de notre politique sociale. Cela s'est traduit par des réflexions engagées sur la création de parcours de formation métiers adaptés et la refonte de notre parcours d'intégration, mais aussi au travers des négociations syndicales concernant la démarche de Gestion des Emplois des Parcours Professionnels.

Enfin convaincus que la qualité de vie au travail des salariés contribue fortement à notre capacité à apporter un service de qualité à nos sociétaires, des travaux transverses et collaboratifs visant à obtenir le Label OSMOZ ont été menés. Le périmètre d'OSMOZ permettra également d'inscrire à terme l'ensemble des bureaux du réseau en plus du siège social dans la démarche.

Le contexte international et national concernant la crise de l'énergie a marqué le début de l'hiver 2022. La Mutuelle avait fort heureusement déjà développé une politique volontariste d'économies d'énergie à travers notamment :
- le contrat de performance énergétique qu'elle a mis en place dès 2020 ;
- la négociation des tarifs d'électricité qui resteront

stables pour elle jusque fin 2023 pour le siège Social Mezz'O. Au-delà de ces précautions, elle développe en sus un plan de sobriété, basé sur l'évolution des usages, avec pour ambition de diminuer de 10 % supplémentaire sa consommation en énergie électrique. Le renouvellement progressif des serveurs informatiques permettra encore de réduire la consommation d'énergie

Le fournisseur d'énergie des bureaux est une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Il fournit de l'énergie exclusivement décarbonée et produite par des fournisseurs locaux.

La Mutuelle continue également les efforts engagés les années précédentes pour réduire le plus possible ses impacts, on peut notamment citer :

- le tri sélectif qui a été étendu aux déchets compostables de l'espace restauration collective du siège ;
- l'incitation à décarboner les trajets domicile/travail qui a été intensifiée, avec notamment l'accord de télétravail qui diminue notablement le nombre de trajets, et également avec une nouvelle offre de covoiturage sur Pérols ;

- l'entretien des espaces verts avec zéros pesticides, et des locaux avec des produits labellisés Ecocert ;
- la réalisation du ménage en journée pour améliorer le quotidien des agents d'entretien qui interviennent dans nos bureaux au Siège.

L'ACTIVITÉ
ET LA PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 25 février 2023 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion, le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes 2022.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2022 sont détaillées ci-après.



La production

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Variation 2022/2021
Nombre de sociétaires	253 271	265 917	263 962	257 573	-2,4 %
Nombre de contrats (2/3RM, VAE/EDPM) par sociétaire	1,32	1,33	1,35	1,38	+1,7 %

Au cours de l'année 2022, le nombre de sociétaires est en baisse (-2,4%) et le nombre moyen de contrats par sociétaire progresse de +1,7 %.

Les contrats

Les variations de contrats sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Variation 2022/2021
Total	362 807	383 627	385 440	368 672	-4,4 %
dont 2/3RM, VAE/EDPM	334 331	353 776	357 362	354 623	-0,8 %

Le portefeuille tous types de contrats confondus est en baisse de -4,4% sur 2022, impacté par la bascule de du portefeuille auto vers notre partenaire AGPM, le portefeuille hors auto est en baisse de -0,8%.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2022 (avec l'acceptation) sont de 141,2 millions d'euros, en augmentation de +1,7 % par rapport à celles de l'exercice précédent. L'augmentation est de +3,7% hors auto.

Cotisations	Fin 2019 (en k€)	Fin 2020 (en k€)	Fin 2021 (en k€)	Fin 2022 (en k€)	Variation 2022/2021
Total	116 307	126 898	139 176	141 503	+1,7 %
dont 2/3RM, VAE/EDPM	104 937	114 585	126 266	130 932	+3,7 %

La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts et le nombre moyen de contrats en portefeuille.



D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et les cotisations acquises. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Au 31 décembre 2022, la fréquence des sinistres a globalement diminué par rapport à 2021 (alors même que des confinements limitant les déplacements et potentiellement la fréquence sinistres étaient intervenu en 2021), avec en particulier une baisse de la fréquence des accidents partiellement compensée par une augmentation de la fréquence des vols. La fréquence des sinistres 2022 est également inférieure aux fréquences pré crise sanitaire.

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

a) la charge sinistres - année de survenance 2022
Avant réassurance, la charge sinistres brute de

l'exercice de survenance augmente légèrement, avec un ratio de sinistres sur cotisations (S/C) qui passe de 63,6% à 64,1%. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite de la forte hausse du coût moyen des sinistres, partiellement compensée par la baisse des fréquences. La charge cédée aux réassureurs a été plus importante sur l'exercice 2022 (10,1% des cotisations acquises 2022) que sur 2021 (9,5% des cotisations acquises 2021).

Ainsi, la charge sinistres de l'exercice de survenance 2022, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 53,9 % des cotisations acquises, soit une légère amélioration de 0,1 point par rapport au S/C de 2021 qui s'établissait à 54,1%.

b) la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2022, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni net global de 5,5 millions d'euros qui représente 3,9 % des cotisations acquises contre un boni net de 4,6 millions d'euros (3,3 % des cotisations acquises) en 2021, soit une amélioration de la charge nette sur exercices antérieurs de 0,9 million d'euros, correspondant

environ à l'impact positif de la remontée des taux d'intérêt dans le provisionnement des rentes en services.

c) le coût de la réassurance

Les primes cédées aux réassureurs représentent 12,9 M€, soit 9,1% des cotisations acquises, en fortes baisses par rapport à 2021 (16,7 M€, soit 12% des cotisations acquises). La baisse de 3,8 M€ s'explique par la résiliation rétroactive du traité de réassurance « Stop-Loss » au 1er janvier 2022, suite à des discussions avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur le traitement comptable de celui-ci, compensée partiellement par la hausse du tarif de la couverture en excédent de sinistres (cession sinistre par sinistre de la charge au titre de la responsabilité civile corporel au-dessus d'un million d'euro).

La charge comptable de l'exercice 2022 net de réassurance (y compris le cout de la réassurance) s'établit donc à 83,8 millions d'euros soit une baisse de 3,7 millions d'euros par rapport à 2021. Le ratio S/C net de réassurance (1) , tous exercices confondus, s'établit à 59,2%, soit une baisse de 3,6 points par rapport à 2021.

(1) Ratio S/C net de réassurance = (Sinistres nets de réassurance + Primes de réassurance) / Cotisations acquises



Les provisions techniques

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2022, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,10 % de la provision pour sinistres à payer.

La provision pour abandons sur avances sur recours futurs

Le solde des avances sur recours corporels (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2022 s'élève à 12,075 millions d'euros, montant en hausse de +1 % par rapport à fin 2021 (11,950 millions d'euros).

Le solde des avances sur recours matériels au 31 décembre 2022 s'élève à 5,044 millions d'euros, montant en hausse de +41% par rapport à fin 2021 (3,575 millions d'euros). Cette augmentation importante du solde des avances matériels est principalement due à l'ouverture en 2021 des



avances sur recours matériels sur le nouvel outil Claims. En effet, le passage sur ce nouvel outil a entraîné des modifications « métier » dans la gestion de certains sinistres, notamment, en transférant plus tôt en avances sur recours matériels certains règlements qui étaient effectués auparavant sur des garanties différentes (RC Matériel, Tous accidents...) dans l'ancien système AS400. Après une forte hausse des avances à fin 2021, cette augmentation s'est poursuivie sur 2022.

La charge restante des abandons de recours (corporels et matériels) est calculée « à l'ultime ». Par la différence entre cette charge ultime et la charge comptable constatée, une provision est constatée au 31 décembre 2022 et s'élève à un montant de 13,447 millions d'euros contre une provision de 10,558 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une dotation de provision de 2,889 millions d'euros. Cette hausse importante est essentiellement due à la modification de la gestion des avances sur recours matériels Claims, dont la provision a corrélativement augmenté avec la hausse des avances matériels effectuées sous Claims.

Ainsi la variation de la dotation de provision pour

abandons sur avances matériels Claims explique l'essentiel de la hausse globale de la provision totale d'abandon d'avances sur recours au 31 décembre 2022.

La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2022, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 4,784 millions d'euros, nette de réassurance, contre 3,448 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une dotation de provision de 1,337 millions d'euros sur l'exercice.

Cette dotation de provision s'explique mécaniquement par le remplacement dans le calcul de l'année 2020 à faible sinistralité (avec les nombreux confinements), par l'année 2022 dont la sinistralité est plus « classique ».

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2022, les placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des Assurances se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

La réassurance

L'architecture de réassurance

Depuis 2020, la tranche 1 du traité RC Auto (couverture, par sinistre, de 5 M€ à partir de 1M€) ne se fait plus dans le cadre de l'ARCAM, mais par l'AMDM seule. De plus, le Dommage Auto n'est plus réassuré dans le cadre de ce traité de réassurance. Cependant, la non prise en compte des sinistres en Dommage Auto dans ce traité de réassurance a un impact très limité, du fait de la faiblesse de probabilité d'occurrence de mise en jeu de la réassurance dans le cadre de ces sinistres.

L'architecture des traités ARCAM est resté identique en 2022 (couverture, par sinistre, à partir de 6M€).



Le traité AMDM « Stop-loss » a été résilié rétroactivement au 1er janvier 2022, suite à des discussions avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur le traitement comptable de celui-ci.

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en défaveur des réassureurs pour un montant de 31,068 millions d'euros, avec un provisionnement comptable des sinistres corporels qui a été revu

significativement à la hausse suite à l'utilisation de la dernière Gazette du Palais (publiée fin 2022 avec un taux technique à -1%).

Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation de charge (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2019		2020		2021		2022	
	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros
par rapport aux cotisations acquises	42,01 %	48 863	38,27 %	48 568	36,65 %	51 015	39,32%	55 635
frais de gestion sinistres	9,43 %	10 968	8,04 %	10 197	8,08 %	11 242	8,85%	12 530
frais d'acquisition	13,81 %	16 060	13,49 %	17 116	14,47 %	20 145	16.21%	22 934
frais d'administration	15,30 %	17 799	13,47 %	17 094	11,14 %	15 504	11.82%	16 721
autres charges techniques	3,47 %	4 035	3,28 %	4 161	2,96 %	4 124	3.39%	4 801

recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

Depuis 2021, l'Administration fiscale a mis en œuvre des contrôles sur pièce des CIR 2015-2018. Ce contrôle a remis en question une partie des CIR pour ces périodes. Des provisions sont passées pour faire face à ce risque (cf. point 1.3.4). De façon générale, l'administration a durci les conditions d'octroi du crédit d'impôt recherche. Compte tenu de ces éléments et de la baisse de la partie R&D liée à l'informatique, nous avons choisi de ne pas comptabiliser de CIR pour 2022.

LA GESTION FINANCIÈRE

Les résultats des placements financiers

Le rendement financier

L'année 2022 a été marquée par de gros mouvements sur marchés financiers, suite à l'invasion de l'Ukraine. Dans ce contexte :

- le CAC 40 a ainsi terminé l'année avec un recul de -9.5% après une progression de près de 30% en 2021.
- les taux d'intérêt, après avoir connu des niveaux historiquement bas ces dernières années, sont fortement remontés en 2022.

Ces mouvements ont eu un impact significatif sur les plus-values ou moins-values latentes de notre portefeuille (-12.46 millions d'euros de moins-values latentes sur portefeuille de valeurs mobilières fin 2022 contre 7,98 millions d'euros de plus-values latentes fin 2021) : 16 millions d'euros de cette variation de valorisation enregistrée en 2022 concerne la poche obligataire qui a été touchée par la hausse des taux d'intérêt et 4 millions d'euro le reste des actifs. Cette variation n'a pas d'impact sur le plan comptable tandis que son effet est positif en solvabilité car la dévalorisation du portefeuille obligataire est plus que compensé par l'effet positif de la hausse des taux sur les niveaux de provisions.

Après trois années consécutives de baisse, le ratio de frais généraux augmente de 2.66 points en 2022. Les frais généraux représentent ainsi 39.32% des primes acquises au 31/12/2022, en ligne avec la stratégie de maîtrise stricte des frais généraux (ratio cible inférieur à 40%), dans un contexte de reprise de l'activité post crise sanitaire (les années 2020 et 2021 bénéficiaient de l'impact « positif » sur certaines composantes de frais généraux de la crise sanitaire : limitation des frais de déplacement, diminution ou annulation d'évènements...) et dans un contexte de forte inflation. Par ailleurs, la bascule en cours du portefeuille de contrats auto vers notre partenaire AGPM, impacte mécaniquement à la baisse les cotisations acquises (-2.5 millions d'euros de cotisations acquises auto) et donc mécaniquement à la hausse le ratio de frais généraux pour +0,52 point.

Le crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Les entreprises qui engagent des dépenses de



Le rendement financier du portefeuille s'établit ainsi à 1,1 % contre 1,5 % en 2021.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de placements financiers représente 208,27 millions d'euros en valeur comptable nette et se compose de 77 % d'obligations détenues en direct, 6% d'OPCVM obligataires, 6% d'OPCVM actions, 0,2 % de FCPR Infrastructure et 11% d'OPCVM monétaires.

Le résultat comptable

En 2022, les placements financiers ont rapporté 2,22 millions d'euros de produits financiers (soit un rendement comptable de 1,1%).

Ce résultat comptable des placements financiers est en baisse par rapport à l'exercice 2021 (3,02 millions d'euros). Ceci s'explique principalement par des plus-values réalisées en 2021 (pas de plus-values réalisées sur 2022).

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2022, le calcul effectué sur les lignes d'OPCVM en moins-value nettes latentes ne présente pas les caractéristiques d'une dépréciation

à caractère durable. De même, aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2020 avec une actualisation en 2022.

Au 31 décembre 2022, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents, sont en plus-values latentes.

Les délais de paiement

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, ces informations n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

L'ensemble des factures lié à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer. L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2022 est le suivant :

Délais de paiement de la dette fournisseurs	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	920	86,96%
Solde entre 30 et 60 jours	22	2,07%
Solde au-delà de 60 jours	116	10,97%
	1 058	100%

Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau av. affect résultats	Quote-part capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté non encore remb.	Montant cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette				
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la société astreinte à publication.									
1 - Filiales (+50%)									
SARL les Editions de la FFMC (1)	32	-1608	50%	2	0	311	0	2 933	-746
SASU LCDM (2)	40	198	100%	40	40	3	0	5 109	9
SAS Securider (2)	10	-2	100%	10	10	0	0	31	10
SAS Mutoria Construction (2)	228	127	100%	3 206	3 206	15140	0	1356	117
2 - Participation de 10% à 50% : Néant									
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
1 - Filiales non reprises en A.									
2 - Participations non reprises au A.									
SOCRAM (1)	70 000	161 752	0,74%	710	710	0	0	56 325	1 575
MATMUT protection juridique (1)	7 500	34 298	0,50%	37	37	0	0	50 977	7 907
IMA (1)	36 754	85 298	0,51%	1 012	1 012	0	0	0	2371
IMA GIE (1)	3 547	338	0,11%	4	4	0	0	558 675	0
Liberty Rider (1)	2	251	7,22%	249	249	0	0	1 474	277
OFI Partenaires (1)	10 000	9 064	2,00%	329	329	0	0	0	816
Crédit Coopératif A (3)	nc	nc	nc	0	0	0	0	nc	nc
Crédit Coopératif B (3)	nc	nc	nc	22	22	0	0	nc	nc

(1) Les informations financières sont celles de l'exercice 2021, les états financiers 2022 ne nous ont pas encore été communiqués.
(2) Les informations financières sont celles de l'exercice 2022.
(3) Les informations financières ne nous ont pas été communiquées.

SAS Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SAS au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle. L'évolution des éléments principaux des comptes de la SAS Le Courtier Du Motard au cours des derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2020	2021	2022
Capitaux propres (hors résultat de l'année)	206	213	238
Chiffre d'affaires	4 064	4 781	5 109
Résultat	7	25	9

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2022 et son chiffre d'affaires a progressé de +7 %. Au cours de l'exercice 2022, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 8 %. L'exercice 2022 se clôture sur un résultat net de 9 k€.



SARL Les Éditions de la FPMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FPMC au cours des derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante (l'exercice 2022 n'étant pas clôturé à date) :

En milliers d'euros	2019	2020	2021v
Capitaux propres (y compris résultat de l'année)	-692	- 830	- 1 576
Chiffre d'affaires	3 275	2 854	2 933
Résultat	73	-138	-746

L'exercice 2021 de la SARL Les Éditions de la FPMC s'est clôturé sur un résultat déficitaire de -746k€.

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une perte de -430 k€ dont :

- 858 k€ pour le risque sur nos avances de trésorerie aux Editions de la FPMC
- 218 k€ au titre du contrôle sur les Crédit d'impôts recherche 2015 à 2018,

- 181 k€ au titre du contrôle fiscal en cours.
- +116 k€ liées à l'indemnité d'éviction sur la cession de notre ancien siège, suite au jugement favorable
- +124 k€ de plus-value de cession du Bureau de Clermont-Ferrand
- +124k€ d'intérêts moratoires suite au litige sur la TSCA sur droits d'adhésion

L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément aux termes de l'accord signé avec le Comité d'entreprise le 13 mai 2022 et compte tenu du résultat 2022, l'intéressement (y compris forfait social) atteint 1 225 k€ au titre de l'exercice 2022.

Les impôts

Depuis le 1er janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle comptabilisés en 2022 s'élèvent à 117 k€, principalement au titre du crédit d'impôt mécénat (77 k€) et crédit d'impôt famille (40 k€).

Le résultat comptable, après impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 1 369 k€.

Le résultat fiscal de l'exercice 2022, intégrant les moins-values latentes sur les organismes de placement collectifs (OPC) constatées sur l'exercice 2022, est déficitaire et n'a donc pas généré d'un impôt société. Pas de taxe sur les excédents des compagnies d'assurance (taxe boni-mali) au titre de l'exercice 2022 suite au provisionnement comptable des sinistres corporels qui a été revu significativement à la hausse avec l'utilisation de la dernière Gazette du Palais (publiée fin 2022 avec un taux technique à -1%).

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le report à nouveau excédentaire

Au 31 décembre 2022, le report à nouveau excédentaire s'élève à 1,45 million d'euros. Il correspond aux résultats déficitaires et excédentaires des exercices précédents conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

Le résultat

L'exercice 2022 se clôture donc sur un bénéfice net de 1,369 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau créateur, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

LES FONDS PROPRES

Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité. L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale

dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2022, à 51,659 millions d'euros contre 50,225 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant



égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 195 euros hors taxes.

LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Les PERSPECTIVES

Nous l'avons vu, l'année 2022 fut riche en réalisation mais nous avons également su la mettre à profit pour préparer 2023 et les années à venir.

En effet nous continuerons à déployer notre stratégie avec, toujours en ligne de mire, le service à nos sociétaires.

Ainsi, en 2023 :

- Nous renforcerons notre présence sur les territoires pour être au plus proche des motards et de leurs écosystèmes
- Nous continuerons à moderniser nos implantations pour en faire de véritables maisons des motards.
- Nous améliorerons encore « l'espace perso » de nos sociétaires pour mettre à leur disposition toujours plus de service et de visibilité sur leurs contrats et leurs sinistres.
- Nous améliorerons nos process pour rendre nos conseillers encore plus disponibles pour répondre aux besoins de nos sociétaires.
- Nous continuerons à moderniser notre offre pour la rendre plus couvrante.
- Nous serons toujours plus présents pour mener des actions de prévention
- ...

En 2023, nous fêterons ensemble nos 40 ans et plus que jamais nous serons présents pour défendre les motards et les usagers vulnérables.



Les informations EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Ex-Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemblait les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

En 2022, 54 Assemblées Régionales (AR) se sont tenues en présentiel. Les sociétaires ont déposé leurs candidatures pour être représentant des sociétaires à l'Assemblée Générale et/ou aux commissions sinistres dans leur espace dédié aux AR. 333 postes de représentants élus étaient à pourvoir. A la suite des votes, qui se sont également tenus à distance, 238 postes ont été pourvus.

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres dont 2 sont élus par le personnel de l'entreprise. Cette année, 1 poste d'administrateur arrivait à échéance. L'administrateur sortant se

représentait sur son poste et a été réélu. Le Conseil d'administration est composé de 15 % de femmes (> à la moyenne du sociétariat qui représente 8 % de femmes environ).

Le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 7 séances en présentiel et 1 séance en visioconférence. Le taux de présence des administrateurs a été de 87 %.

Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de 3 séances en présentiel et a procédé, lors de ces séances, aux interviews des 4 fonctions clés. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance. Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 523 k€. Le coût des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration, dans le cadre de leur implication dans les commissions permanentes et comités est de 53 k€.

Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles. Au 31 décembre 2022 ils sont au nombre de 83. Mandataire mutualiste, le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :

- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la Mutuelle à court, moyen et long terme ;
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués ;
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission ;
- au Comité de recrutement, en tant qu'élu par le réseau des délégués.

Rapport

du commissaire
aux comptes

2022

Rapport DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, pouvoir d'achat des ménages et sur les marges des entreprises, même s'il est prévu que cette inflation commence à ralentir à partir du deuxième trimestre 2023.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres Risque identifié

Les provisions pour sinistres, qui figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 285 385 K€, représentent un des postes les plus importants du passif.

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés. Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal. Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique. L'estimation de la provision pour tardifs s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l'exercice du jugement du management pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul et du taux de frais de gestion retenu. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour sinistres comme un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Afin d’apprécier le caractère raisonnable de l’estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d’audit a été basée sur les



- informations qui nous ont été communiquées. Les travaux réalisés ont consisté à :
- Analyser le dénouement des provisions pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres,
 - Apprécier la fiabilité des états produits par la mutuelle des motards, retraçant les données historiques ainsi que le calendrier des règlements des sinistres en fonction de leur date de survenance, servant de base à l'estimation des provisions,
 - Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
 - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
 - Procéder à notre propre évaluation des provisions à partir de calculs indépendants réalisés par nos spécialistes en actuariat,
 - Vérifier la correcte comptabilisation des provisions techniques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes



de la société Assurance Mutuelle des Motards par l'assemblée générale du 8 juin 2014. Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption dont 9 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société

ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent

pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le traité AMDM « Stop-loss » a été résilié rétroactivement au 1er janvier 2022, suite à des discussions avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur le traitement comptable de celui-ci.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense, le 17 mai 2023

KPMG S.A.

Jean-François Mora
Associé



Rapport spécial DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrit auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrit auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président du conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant

ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, des caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de l'Assurance Mutuelle des Motards, à savoir une cotisation réduite de 30% sur les contrats deux roues.

Paris la Défense, le 17 mai 2023
KPMG S.A.

Jean-François Mora
Associé

Rapport spécial DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres

conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues et autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions





suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la S.A.R.L. les Éditions de la F.F.M.C.

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. Les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Convention de mandat non exclusif relative à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

Nature et objet :

La présente convention vise à définir les modalités de mandat non exclusif que donnent les Editions FFMC à l'Assurance Mutuelle des Motards, pour proposer la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine » dont il est éditeur, ainsi que les suppléments ou éditions spéciales qui pourraient y être attachés. A ce titre, l'Assurance Mutuelle des Motards, mettra en oeuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de sa tâche.

Modalités :

- Le taux de rémunération pourra être revu à tout

moment et soumis au vote du Conseil d'administration de l'Assurance Mutuelle des Motards.

- Cette mission est rémunérée à hauteur de 1% du montant TTC de chaque abonnement recueilli depuis le 1^{er} septembre 2017, taux défini dans l'avenant initialement autorisé par votre conseil d'administration du 18 juillet 217.

- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

Cette convention permet de faire la promotion du magazine des Editions FFMC, filiale à hauteur de 50% de la Mutuelle des Motards.

Impact financier :

Un produit de 9 073 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Convention d'avance de trésorerie

Nature et objet :

À la demande des Editions FFMC, l'Assurance Mutuelle des Motards a mis à la disposition de la société, sous forme d'avance en compte courant, dont la

FFMC, filiale à hauteur de 50% de la Mutuelle des Motards, afin d'en assurer la continuité de son activité, dont l'Assurance Mutuelle des Motards distribue les abonnements Moto Mag auprès de ses sociétaires.

- Impact financier :

Au 31 décembre 2022, le solde de l'avance en compte courant d'associé s'élève à 1 333 284 €.

Avec la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C. Nationale

Cotisation annuelle à la F.F.M.C. (Fédération Française des Motards en Colère)

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, adhérente de la F.F.M.C, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Cette convention vise à définir les modalités d'actions communes, de partage, de collaboration et de soutien mutuel entre la F.F.M.C et l'Assurance Mutuelle des Motards. Elle a pour objet la participation de l'Assurance Mutuelle des Motards au fonctionnement annuel de la FFMC par le biais d'une contribution financière annuelle ayant valeur de cotisation.

Modalités :

- Dans sa séance du 1^{er} novembre 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature du protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à la F.F.M.C
- La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de contribution correspondant au niveau de tranche dans laquelle se situe le chiffre d'affaires.

- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

La Mutuelle des Motards et la FFMC ont en commun l'objectif de défendre les deux trois roues motorisées et plus particulièrement de mettre en place des actions destinées à la prévention du risque lié à cette pratique. La FFMC permet à la Mutuelle d'asseoir sa légitimité et sa position de spécialiste dans le monde du deux roues.

Impact financier :

La cotisation annuelle pour l'exercice 2022 s'élève à 220 602 €.



Avec la SAS Le Courtier du Motard

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la S.A.S Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'assurance Mutuelle des Motards.

Convention de mise à disposition du personnel

Nature et objet :

Cette convention est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motards, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards met à disposition de sa filiale une partie de son personnel pour les besoins de la réalisation de son activité.

Modalités :

- Cette mise à disposition sera facturée par l'Assurance Mutuelle des Motards à la SAS Le Courtier du Motard à l'euro / l'euro des coûts de personnel engagés, et calculée sur la base du temps passé pour l'exercice 2022.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des

modalités financières inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Un produit de 288 685 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Convention de prestations de services et de mise à disposition des locaux

Nature et objet :

Cette convention de prestation de services et de mise à disposition des locaux est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques et de mise à disposition de ses locaux pour la réalisation de l'activité de la SAS Le Courtier du Motard).

Modalités :

- Les conditions de rémunération des prestations fournies à la SAS Le Courtier du Motard par l'Assurance Mutuelle des Motards effectuées sont fixées au coût réel des prestations effectuées pour l'exercice 2022.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 a décidé d'autoriser cette convention pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Un produit de 204 238 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Avec la SAS Mutopia

Convention de prestations de services

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 100% du capital de la S.A.S. Mutopia, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature et objet :

Cette convention de prestations de services est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la

SAS Mutopia, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) pour la réalisation de l'activité de sa filiale.

Modalités :

- Les conditions de rémunération des prestations fournies à la SAS Mutopia par l'Assurance Mutuelle des Motards sont fixées au coût réel des prestations effectuées pour l'exercice 2022.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 a décidé d'autoriser le renouvellement de cette convention avec des modalités financières inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

La SAS Mutopia est propriétaire du siège de l'Assurance Mutuelle des Motards, et permet à la Mutuelle de sécuriser et de maîtriser la gestion de son siège social.

Impact financier :

Un produit de 18 760 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Avec SOCRAM BANQUE

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A. SOCRAM BANQUE dans laquelle AMDM détient une participation.

Convention de prise en charge des risques d'impayés

Nature et objet :

SOCRAM BANQUE est un établissement bancaire dont l'actionariat est composé de groupe Mutualiste (dont l'Assurance Mutuelle des Motards). Dans le but de proposer à ses sociétaires des solutions de financement respectant des valeurs mutualistes et responsables, l'Assurance Mutuelle des Motards distributrice des crédits SOCRAM, s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà d'un seuil de mutualisation.

Modalités :

- La convention prévoit la prise en charge par les Mutuelles actionnaires des pertes nettes lissées au-delà d'un dépassement de seuil de 0,5% des encours moyens respectifs de leurs sociétaires.
- Les conditions, fixées le 30 octobre 2000, de prise en charge des pertes sur encours des crédits SOCRAM par l'Assurance Mutuelle des Motards sont



inchangées pour l'exercice 2022.

Intérêt pour la société :

SOCRAM BANQUE permet à la Mutuelle de proposer à ces sociétaires des solutions de financements tarifiés au plus juste, tout en respectant des règles strictes de souscription.

Impact financier :

Une charge de 4 701 € a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Convention de soutien des actionnaires de Socram Banque

Nature et objet :

Cette convention est un protocole de soutien des actionnaires dont le terme est intervenu le 31 mars 2022, et qui a été renouvelé, à compter du 1er avril 2022, pour une durée de 3 ans. Il permet d'organiser le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie.

Modalités :

- Le nouvel engagement, signé au 1^{er} avril 2022 porte sur un montant global de 150 millions d'euros maximum, réparti au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital de Socram Banque.
- Les conditions de rémunération de cet engagement sont identiques au protocole précédent.

Intérêt pour la société :

Dans le cadre du service proposé à ses sociétaires concernant les solutions de financement de Socram Banque, l'Assurance Mutuelle des Motards, au même titre que les autres actionnaires de Socram Banque, a conclu ce protocole d'accord afin de soutenir l'organisme bancaire en cas de défaillance.

Intérêt pour la structure :

Un produit de 4 428 € a été comptabilisé au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SAS le Courtier du Motard

Convention de rémunération de courtage et ses avenants

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la S.A.S. Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de rémunération conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Cette convention est fondée sur une volonté commune de partenariat.

L'Assurance Mutuelle des Motards donne à la SAS Le Courtier du Motard la possibilité de proposer à un réseau de Partenaires intermédiaires en assurance, la distribution de son offre 2-roues à moteur. La SAS Le Courtier du Motard est l'interlocutrice exclusive des Partenaires intermédiaires avec l'Assureur Mutuelle des Motards. En contrepartie, l'Assurance Mutuelle des Motards s'engage à rémunérer la SAS Le Courtier du Motard par le versement de commissions qui peuvent être révisées chaque année.

Modalités :

L'avenant n° 8 du 31 décembre 2019 à la convention initiale du 25 février 2010 fixe les modalités de rémunération, à savoir :

- Pour tous les contrats apportés par les partenaires intermédiaires, la rémunération de LCDM sera ajustée afin que cette dernière ait une marge de 1%.



- Une commission de 16% pour les contrats apportés par les indicateurs.

Les modalités de rémunération de cet avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 décembre 2021 ont évolué sur l'exercice 2022, afin de permettre d'équilibrer les comptes de la SAS Le Courtier du Motard, suite au passage à la facturation au coût réel des prestations de services effectuées par l'Assurance Mutuelle des Motards. L'avenant n°10 fixe ainsi les nouvelles modalités de rémunération, à savoir :

- Pour tous les contrats apportés par les partenaires intermédiaires, la rémunération de LCDM sera ajustée afin que cette dernière ait une marge de 1,5%.
- Une commission de 16% pour les contrats apportés par les indicateurs.

Lors de la réunion du 10 décembre 2022, votre conseil d'administration a autorisé cette convention a posteriori avec une nouvelle marge de 1,5% sur la rémunération des commissions. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Intérêt pour la société :

La SAS Courtier du Motard contribue au développement de la Mutuelle des Motards et à son ambition de doublement de parts de marché.

Impact financier :

Une charge de 5 109 024 € a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2022.

Avec la SAS Securider

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la S.A.S. Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Convention de prestations de services et de mise à disposition des locaux

Nature et objet :

Cette convention de prestation de services et de mise à disposition des locaux est conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) et de mise à disposition de ses locaux pour la réalisation de l'activité de la SAS Securider.

Modalités :

- Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 avait autorisé cette convention avec des





conditions de rémunération des prestations fournies à la SAS Securider par l'Assurance Mutuelle des Motards, fixée au coût réel des prestations pour l'exercice 2022.

- Lors de la réunion du 10 décembre 2022, votre conseil a autorisé cette convention a posteriori avec des conditions de rémunération désormais basées sur une rémunération forfaitaire annuelle pour l'exercice 2022. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Intérêt pour la société :

Par son activité de prévention du risque routier auprès des entreprises La SAS Securider permet à la Mutuelle de développer l'axe prévention du risque deux roues, et de développer de nouveaux partenariats.

Impact financier :

Cette convention n'a eu aucun impact financier sur l'exercice 2022.

Convention de mise à disposition du personnel

Nature et objet :

Cette convention de mise à disposition du personnel entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards met à disposition de sa filiale une partie de son personnel pour les besoins de la réalisation de son activité.



Modalités :

- Votre conseil d'administration du 11 décembre 2021 avait autorisé cette convention avec des conditions de rémunération du personnel mis à la disposition de la SAS Securider par l'Assurance Mutuelle des Motards, forfaitaires annuelle.
- Lors de la réunion du 10 décembre 2022, votre conseil a autorisé cette convention a posteriori avec des conditions de rémunération forfaitaires annuelles. La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

Intérêt pour la structure :

La SAS Securider permet à la Mutuelle de développer l'axe prévention du risque deux roues, et de développer de nouveaux partenariats.

Impact financier :

Un produit de 600 € a été comptabilisé au titre de ces deux conventions sur l'exercice 2022.

Paris la Défense, le 17 mai 2023

KPMG S.A.

Jean-François Mora
Associé

BILAN ACTIF en K€	Exercice	
	N	N-1
ACTIFS INCORPORELS	16 891	17 798
PLACEMENTS	229 679	218 407
Terrains et construction	3 516	3 607
Prêts et titres de participation	17 450	17 923
Autres placements	208 695	196 857
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	19	20
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	141 799	101 537
Provisions pour cotisations non acquises		
Provisions pour sinistres	141 799	101 537
Autres provisions techniques		
CREANCES	41 385	38 924
Créances nées d'opérations d'assurance directe	28 518	28 938
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	7 857	4 114
Autres créances	5 010	5 872
* Personnel et organismes sociaux	8	10
* Etat et collectivités publiques	3 485	3 799
* Fournisseurs débiteurs	106	373
* Autres débiteurs	1 410	1 690
AUTRES ACTIFS	11 595	11 496
Actifs corporels d'exploitation	6 138	5 278
Disponibilités	5 456	6 218
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	8 410	7 326
TOTAL ACTIF	449 759	395 488



BILAN ACTIF en K€	Exercice	
	N	N-1
CAPITAUX PROPRES	68 579	65 776
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	51 659	50 225
Réserve de capitalisation		
Autres réserves	4 102	4 102
Report à nouveau	1 449	153
Résultat de l'exercice	1 369	1 297
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	335 701	285 579
Provisions pour cotisations non acquises	34 538	35 422
Provisions pour sinistres	285 385	234 284
Autres provisions techniques	15 778	15 873
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 221	2 767
DETTES POUR DEPÔTS ESPECES RECUS DES REASSUREURS	14 637	9 650
AUTRES DETTES	27 715	30 972
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 217	2 883
Dettes nées d'opérations de réassurance	76	75
Dettes envers des établissements de crédit	15 681	18 683
Autres dettes	8 742	9 331
* Personnel et organismes sociaux	3 351	2 562
* Etat et collectivités publiques	2 823	3 480
* Fournisseurs	1 164	1 276
* Autres créditeurs	1 404	2 012
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	906	744
TOTAL ACTIF	449 759	395 488

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en K€	Exercice N		
	Brut	Cessions Rétrocess.	Net
COTISATIONS ACQUISES	141 503	12 939	128 565
Cotisations	140 619	12 939	127 680
Var° des cotisations non acquises	885		885
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	1 633		1 633
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 576		1 576
CHARGES DES SINISTRES	129 343	44 007	85 336
Prestations et frais payés	76 017	3 745	72 272
Variation des provisions pour sinistres	53 326	40 263	13 063
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-95	0	-95
Var° de la prov.math.des rentes	-1 432		-1 432
Var° de la prov.pour risques d'exigibilité			0
Var° de la PREC	1 337		1 337
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	0		0
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	39 352	0	39 352
Frais d'acquisition	22 631		22 631
Frais d'administration	16 721		16 721
Commissions reçues des réassureurs			0
			0
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	4 801		4 801
RESULTAT TECHNIQUE	-28 688	-31 069	2 380



COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en K€	Exercice	
	N	N-1
RESULTAT TECHNIQUE	2 380	3 185
PRODUITS DES PLACEMENTS	4 120	4 133
Revenus des placements	2 658	2 376
Autres produits des placements	206	-53
Profits provenant de la réalisation des placements	1 257	1 810
CHARGES DES PLACEMENTS	1 903	1 109
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	482	480
Autres charges des placements	162	-6
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 259	635
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-1 633	-2 228
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	21	7
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	5	11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-430	-429
Produits exceptionnels	2 625	1 260
Charges exceptionnelles	3 055	1 688
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	1 225	985
Intéressement, participation et forfait social	1 225	985
TAXE BONI MALI	0	893
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-43	374
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 36	1 297



Annexe COMPTABLE

Annexe Comptable 2022

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015 - 11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Elle fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, hors bilan et compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Comme dans les états financiers et conformément à la réglementation, toutes les informations sont fournies en k€.

Ces éléments d'information ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- I - Informations générales
- II - Règles et Méthodes Comptables
- III - Notes sur les postes du bilan et du hors bilan
- IV - Notes sur les postes du compte de résultat
- V - Autres informations



Informations GÉNÉRALES

Faits marquants de l'exercice

Parution du Barème de capitalisation de la Gazette du Palais 2022.

L'évaluation des dossiers sinistres corporels est marquée au 31/12/2022 par l'impact du nouveau barème de la gazette du Palais paru fin 2022. Ce barème est utilisé par les tribunaux pour évaluer les principaux postes de préjudices des victimes à l'occasion de litiges entre victimes et assureurs. L'impact de l'application de ce Barème est une augmentation des provisions techniques (toutes années de survenances confondues) de 29 334 k€. Cette augmentation des provisions techniques s'agissant principalement de dossiers sinistres réassurés est prise en charge par les réassureurs pour un montant de 28 112 k€.

Baisse des plus-values latente sur les placements financiers

L'année 2022 est marquée par une instabilité des marchés financiers par suite de l'intervention de la Russie en Ukraine en février 2022. Cette instabilité des marchés a fortement impacté les valeurs de réalisation des placements sur l'année 2022.

On constate une forte baisse des valeurs de réalisation des obligations à la suite de l'augmentation des taux d'intérêts. Le portefeuille obligataire passe d'une plus-value de 2 425 k€ au 31 décembre 2021 à une moins-value latente de 13 808 k€ au 31 décembre 2022. Toutefois, la valeur de remboursement à l'échéance du portefeuille obligataire (162 550 k€) reste supérieure à sa valeur nette comptable (161 016 k€).

Le portefeuille action et autres valeurs mobilières fait ressortir une baisse de la plus-value latente qui passe de 5 554 k€ au 31 décembre 2021 à 1 352 k€

Transfert du portefeuille Automobile

Au cours de l'année 2022 la Mutuelle des Motards a commencé à transférer ses contrats d'assurance

Automobile vers un assureur partenaire, afin de recentrer son activité sur les deux Roues.

Ce transfert d'activité à un impact sur la lecture des comptes annuels et de l'annexe, notamment sur les cotisations acquises et les variations du nombre de contrats.

Événements postérieurs à la clôture

Néant .

Règles ET METHODES COMPTABLES

Principes et modes d'évaluation retenus

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux principes et modes d'évaluation retenus par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ainsi que du Plan Comptable Général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

L'exercice social d'une durée de 12 mois a été ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clôturé le 31 décembre 2022.

POSTES DE BILAN

Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend principalement le développement d'un logiciel à usage interne.Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément au règlement ANC 2015-06.Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 13 ans.





Ce poste comprend également le droit au bail pour 78 k€ versé sur les locaux de certaines agences.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentés des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2020 et mise à jour en début 2022.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et

éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs "non amortissables" et "amortissables" telles que définies aux articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du code des assurances sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille relevant de l'article R 343-9 dégage des moins-values latentes pour 13 808 k€. La valeur de remboursement des obligations (162 550 k€) reste supérieure au prix d'achat (161 016 k€). Les prévisions de trésorerie 2023, ne nécessitant aucune vente du portefeuille obligataire avant échéance de remboursement, il n'a pas été comptabilisé de provision pour exigibilité. Par ailleurs, aucun risque de défaut n'a été identifié pouvant faire l'objet d'une provision pour dépréciation spécifique.

Le prix d'achat du titre lors de son acquisition est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée "correction de valeur". La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture.

Valeurs relevant de l'article R 343-10 du code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article

R 343-10 du code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-valeur latente en date de l'arrêté des comptes présente un caractère durable.

Une provision pour dépréciation durable (PDD) peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-valeur latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de valeurs "non amortissables" présente des plus-values latentes pour un montant de 1 352 k€. Il n'existe pas de titres présentant des moins-values à caractère durable. Ce portefeuille figure à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 47 254 k€.

Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes

des "sociétaires débiteurs" et des "sociétaires en contentieux".

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées. Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non-recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans



- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2022 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

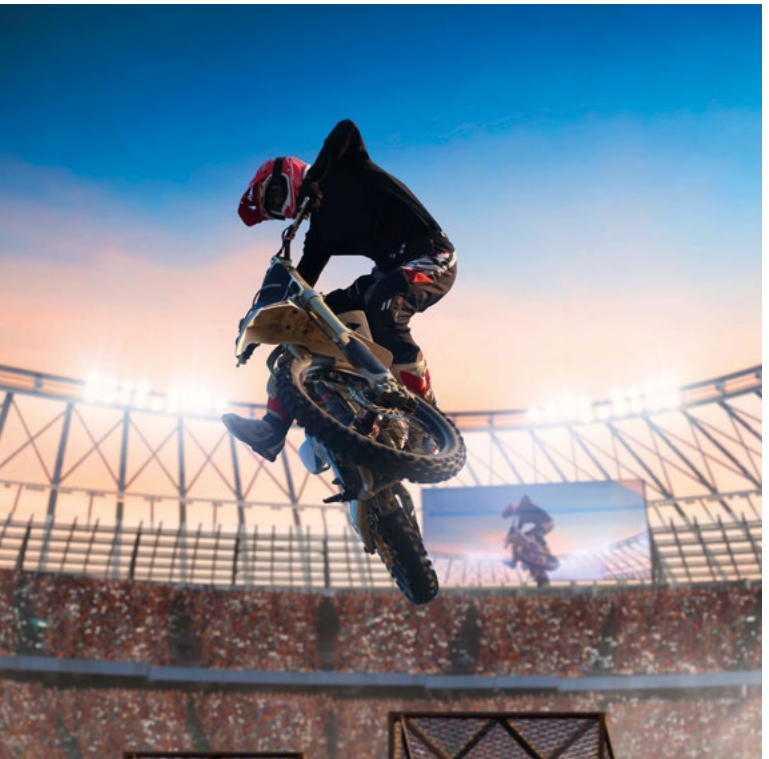
- Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2022 des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des "cotisations émises non acquises" sur les "cotisations émises" au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Ce rapport passe ainsi de 24,94 % au 31 décembre 2021 à 24,65 % au 31 décembre 2022.

Il est rappelé que la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2023).

- Différence sur les prix de remboursement
- Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres "amortissables". Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au



paragraphe "1-1-4". Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée à l'actif.

- Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2022 et relatifs à l'exercice suivant.

Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement n° 2018-08 du 11 novembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

La provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars 2023.

La provisions pour sinistres à payer

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques notamment les risques corporels sont évalués dossier par dossier en frais et principal.



Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

La provision pour risque de revalorisation de sinistres en rente

Suite à l'arrêt de la prise en charge par la FGAO de l'indexation des rentes allouées aux victimes des accidents de circulation depuis le 1^{er} janvier 2013, une revue du portefeuille a été réalisée par l'Assurance Mutuelle des Motards afin d'identifier des dossiers sinistres susceptibles d'être concernés par l'indexation des rentes.

À la clôture de l'exercice 2022, six sinistres ont été identifiés comme pouvant être concernés par l'indexation des rentes. Cette estimation repose sur la table TD 88-90 et un taux d'indexation de 2%. Une provision égale au montant brut de la franchise a été dotée au 31 décembre 2022, la partie à charge des réassureurs a été comptabilisée à l'actif.

La provision pour frais de gestion

Elle est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par

type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2022, la provision pour frais de gestion sinistres (8 158 k€) représente 2.86 % de la provision pour sinistres (285 385 k€).

La provision pour prévisions de recours

Cette provision correspond au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA ;
- les avances sur recours matériel ;
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...).

La provision pour prévisions de recours est déterminée sur la base d'un calcul statistique « à l'ultime ».

Les autres provisions techniques

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

La provision mathématique des rentes représente la

valeur actuelle des engagements de l'assureur en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elle est calculée conformément aux règles fixées par les articles 142- 2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Concernant les valeurs amortissables en moins-values latentes de 13 808 k€ au 31.12.2022, celles-ci seront conservées jusqu'à leur maturité et seront donc cédées à leur valeur de remboursement qui est supérieure à leurs valeurs comptables. Pour cette raison, il n'a pas été comptabilisé de provision pour exigibilité.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en "Autres provisions techniques", est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

Cette provision est régie par les articles 143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales

(sinistres+administration+autres charges techniques)

Cotisations acquises

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.



POSTES DU COMPTE RÉSULTAT

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations "techniques" et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations "non techniques".

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique pour un montant de 1633 k€ a été calculée comme suit :

Produits nets des placements

x Provisions techniques nettes de réassurance

Prov. techn.nettes de réass. + capitaux propres

Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations

et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Après affectation en comptabilité analytique, les frais généraux (charges par nature) se répartissent par destination comme suit :

Charges par destination	N (K€)	N (%)	N-1 (K€)	N-1 (%)
Frais de gestion sinistres	12 530	21,88%	11 147	21,33%
Frais d'acquisition	22 934	40,04%	21 452	41,04%
Frais d'administration	16 721	29,20%	15 885	30,39%
Autres charges techniques	4 801	8,38%	4 225	8,08%
Frais de gestion des placements	59	0,10%		0,00%
Total charges par destination	57 045		52 709	
Chargement frais de gestion	529	0,92%	(812)	-1,55%
Variation des frais d'acquisition à reporter	(303)	-0,53%	372	0,71%
Total frais généraux	57 271	100%	52 269	100%

CONSOLIDATION

L'Assurance Mutuelle des Motards dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La société contrôle quatre filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C., détenue à 50%, et la S.A.S.U Le Courtier du Motard, détenue à 100 % ainsi que la SAS Mutopia et la SASU Securider détenues toutes les deux à 100%.

Le règlement CRC N° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017, applicable aux comptes consolidés des entreprises régies par le code des assurances, prévoit l'intégration des filiales du périmètre, dès lors que leur consolidation présente un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2021, les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : **2 933**
 - Résultat comptable : **-746**
 - Situation nette : **- 1576**

Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC a fait l'objet d'un redressement judiciaire. Par jugement du 7 décembre 2017 a été actée la fin de la période d'observation. Le plan de continuation et d'apurement du passif de la SARL est en cours.

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009. D'après ses états financiers au 31 décembre 2022, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : **5 109**
 - Résultat comptable : **9**
 - Situation nette : **238**

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec l'Assurance Mutuelle des Motards.

La S.A.S MUTOPIA a démarré son activité au 16 décembre 2013. La Mutuelle des motards a acquis l'intégralité des titres de la SAS MUTOPIA au cours de l'exercice 2019.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2022, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : **1 356**
 - Résultat comptable : **117**
 - Situation nette : **471**

La S.A.S.U. Securider a démarré son activité au 21 février 2019. D'après ses états financiers au 31 décembre 2022, les principaux chiffres sont les suivants :

- En k€
- Chiffre d'affaires : **31**
 - Résultat comptable : **10**
 - Situation nette : **15**

Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

Changements de méthodes ou de présentation

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.



Notes sur les postes DU BILAN ET DU HORS BILAN

Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels					
	26 504	2 034	652		27 886
Droit au bail	78				78
Grenoble	28				28
Marseille	50				50
Logiciels	3 505		9		3 496
OXYGENE	15 954				15 954
Logiciel CLAIMS	6 323	1 173			7 496
Immobilisation en cours	643	861	643		861
Terrains et construct° et agent:					
	5 325		190		5 135
Paris	622				622
Rouen	258				258
Bordeaux	194				194
Toulon	108				108
Lyon	309				309
Annecy	181				181
Nice	256				256
Clermont Ferrand	190		190		
Parts SAS MUTOPIA	3 206				3 206
Immobilisation en cours					
Prêts et titres de participation					
	17 923	609	1 082		17 450
Action logement	1 101	36			1 137
SARL Editions FPMC	2				2
SAS LCDM	40				40
SCI GEMA					
OFI Partenaires	329				329
Crédit Coopératif	22				22
SOCRAM	710				710
Matmut PJ.	37				37
IMA	438	574			1 012
IMA G.I.E.	4				4
Liberty rider	249				249
Obl Liberty rider	75				75
Securider	10				10
Mutopia	15 156		1 120		14 035
Provision dép. titres	-250		-38		-212

Nature de l'actif	Montant cum. amort.et prov. à l'ouverture	Dotation amort.et prov. de l'exercice	Reprise amort. et transferts de l'exercice	Montant cum. amort.et prov. à la clôture	Montant net inscrit au bilan
Actifs incorporels	8 706	2 298	9	10 995	16 891
Droit au bail	28			28	50
Logiciels	3 389	47	9	3 427	69
Oxygene	4 833	1 712		6 544	9 410
Logiciel CLAIMS	456	540		996	6 501
Immobilisations en cours					861
Constructions					
Agencements	1 718	37	136	1 619	3 516
Terrains					
Immeubles	1 013	24	126	911	236
Agencements immeubles	705	13	10	708	74
Parts SAS MUTOPIA					3 206
Immobilisations en cours					

Participation et entreprises liées

Montant des participations, créances et dettes sur participations des entreprises liées (en k€)

Société	Participation	Créances	Dettes
Participations:			
SARL Editions FFMC	2	1 139	
SASU LCDM	40	3	
SAS MUTOPIA construction	3 206	15 140	
OFI Partenaires	329		
Crédit Coopératif	22		
SOCRAM	710		
Matmut Protection Juridique	37		
IMA	1 012		
IMA G.I.E.	4		
Securider	10	23	
LibertyRider	249	75	



Tableau des filiales et participations (art.354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

Inform. financ.	Capital	Réserves et report à nouv. av affect. résultats	Quote part capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts&av. consentis par la sté non encore remb.	Montant cautions et avails donnés par la sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividend. encaissés par la sté au cours de l'exerc.
Filiales et participat°:				Brute Nette					

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la Société astreinte à publication.

1. Filiales (+50%)										
SARL. ED. F.F.M.C. (1)	32	-1 608	50%	2	0	311	0	2 933	-746	0
SAS.U L.C.D.M. (2)	40	198	100%	40	40	3	0	5 109	9	0
S.A.S.U. SECURIDER (2)	10	-2	100%	10	10	0	0	31	10	0
SAS MUTOPIA Construction (2)	228	127	100%	3 206	3 206	15 140	0	1 356	117	0

2. Participations (10 à 50%)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

1. Filiales non reprises au A.

2. Participations non reprises au A.										
SOCRAM (1)	70 000	161 752	0,74%	710	710	0	0	56 325	1 575	0
MATMUT PROT. JURIDIQUE (1)	7 500	34 298	0,50%	37	37	0	0	50 977	7 907	0
I.M.A. (1)	36 754	85 298	0,51%	1012	1012	0	0	0	2 371	0
I.M.A. G.I.E. (1)	3 547	338	0,11%	4	4	0	0	558 675	0	0
LIBERTY RIDER (1)	2	251	7,22%	249	39	0	0	1474	277	0
OFI PARTENAIRES (1)	10 000	9 064	2,00%	329	329	0	0	0	816	18
CREDIT COOPERATIF A (3)	nc	nc	nc	0	0	0	0	nc	nc	0
CREDIT COOPERATIF B (3)	nc	nc	nc	22	22	0	0	nc	nc	0

(1) Les informations financières sont celles de l'exercice 2020, les états financiers 2021 ne nous ont pas encore été communiqués.
(2) Les informations financières sont celles de l'exercice 2021.
(3) Les informations financières ne nous ont pas été communiquées.



État détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette		
IMMEUBLES								
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-577	45	877	
Rouen-Rue J.Lellieur	1	F	France	258	-209	49	329	
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-163	31	307	
Toulon-Rue Picot	1	F	France	108	-94	13	138	
Lyon-Av. Jean Jaurès	1	F	France	309	-269	39	379	
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	181	-97	84	167	
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-209	47	439	
Parls SAS Mutopia	1	F	France	3 206	0	3 206	9 930	
Total Immeubles				5 136	-1 619	3 516	12 566	0

VALEURS MOBILIERES								
O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.								
OFI RS LIQUIDITES SI.4DEC	2 985	F	FR00000008907	18 096	0	18 096	18 104	
CE - LIVRET ASSOCIATIS				113	0	113	113	
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				37	0	37	37	
CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS				25	0	25	25	
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				12	0	12	12	
BDP-CAT				5 000	0	5 000	5 000	
O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES								
OFI IMMOBILIER SPPICAV	21 982	F	FR0013253499	2 775	0	2 775	2 552	
SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	300	F	FR0013516416	1 428	0	1 428	1 605	
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES								
OFI INV.ESG EURO H.Y.IC FCP 4D	18 000	F	FR0010596783	1 430	0	1 430	1 874	
OFI IN.H.YIELD 2023 I CD FCP4D	33 500	F	FR0011412584	3 342	0	3 342	3 229	
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	227	0	227	170	
ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS	100	F	FR0013142650	607	0	607	556	
ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	150	F	FR0013326337	1 262	0	1 262	1 269	
OFI HIG.YIELD 2027 ID FCP 4DEC	20 000	F	FR0013511466	1 987	0	1 987	1 900	
REBOND TRICOLORE PART A FPS	200	F	FR0013525185	1 242	0	1 242	1 263	
ZEN.REAL ESTATE D.III XL2 FPS	300	F	FR0014001YH7	1 189	0	1 189	1 190	
OFI FD EURO BREAK.INFLA.IXL 2D	50	L	LU0648430014	497	0	497	601	
O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES								
F.C.P.R. INFRAVIA (1)								
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9900	F	FR0010647735	326	0	326	425	
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10000	F	FR0011297951	0	0	0	127	
INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	30000	F	FR0014001DZ3	326	0	326	298	
OBLIGATIONS ACTIONS								
OFI INVEST ESG EURO EQ.D SI 4D	72500	F	FR00000971178	6 936	0	6 936	6 920	
R-CO CON.EQ.VAL.EUR.ID SI.4DEC	6	F	FR0011418342	667	0	667	812	
OF.IN.ES.EUR.EQ.SM.BET.I SI.4D	27965	F	FR0012046621	3 522	0	3 522	3 980	
SSP M EUROPEA.EQ.(ZAD) CL.O.C.	70	L	LU0754678422	1 721	0	1 721	2 156	

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan		Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette	
OBLIGATIONS				161 441	-425	161 016	147 208
BELGIUM 0,8%17-220627	1 000 000,00	B	BE0000341504	923	0	923	915
BELGIUM 0,9%19-220629	2 000 000,00	B	BE0000347568	1 786	1	1 787	1 766
BASF 0,875%16-061031	500 000,00	D	DE000A28PA51	526	-7	519	391
MERCEDES-BENZ 1%17-151127	4 500 000,00	D	DE000A2GSLY0	4 724	-51	4 673	4 057
MERCEDESSENBENZ INTL0,625%19-0527	1 000 000,00	D	DE000A3R9ZU9	966	2	968	893
HOYOGGE WOHNUNGS 0,625%21-1128	7 500 000,00	D	DE000A3H3GF4	7 437	8	7 445	6 097
BOUYGUES 3,625%12-160123	3 000 000,00	F	FR0011332196	3 006	-6	3 000	3 002
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1 700 000,00	F	FR0011439835	1 728	-26	1 702	1 701
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	2 400 000,00	F	FR0011470764	2 428	-26	2 402	2 381
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4 000 000,00	F	FR0011842913	4 022	-19	4 003	3 979
KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	2 000 000,00	F	FR0012283653	2 017	-10	2 007	1 938
APRR 1,875%14-150125 EMTN	3 000 000,00	F	FR0012300812	2 976	3	2 979	2 901
IMERYS 2%14-101224 EMTN	4 000 000,00	F	FR0012370872	4 189	-140	4 049	3 890
CECINA 1,50%15-200125 EMTN	1 700 000,00	F	FR0012448925	1 750	-34	1 716	1 700
CMARKEA 1%15-260123 EMTN	3 000 000,00	F	FR0012467520	2 977	23	3 000	2 998
AIR LIQ.FIN.1,25%15-0625 EMTN	1 000 000,00	F	FR0012766889	1 013	-9	1 003	961
APRR 1,5%15-150124 EMTN	600 000,00	F	FR0013044278	617	-12	605	592
KLEPIERRE 1,875%16-190226	500 000,00	F	FR0013121753	540	-17	524	468
OAT 0,50%16-25052026	2 000 000,00	F	FR0013131877	1 863	1	1 863	1 854
STE.AUTO.SUD 1%16-130526 EMTN	1 000 000,00	F	FR0013169885	958	6	964	922
ICADE 1,75%16-100626	2 000 000,00	F	FR0013181906	2 133	-84	2 048	1 795
AIR LIQFIN 1,25%16-130628 EMTN	4 500 000,00	F	FR0013182847	4 248	14	4 262	4 032
COPIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	1 500 000,00	F	FR0013201134	1 479	11	1 490	1 286
SCHNEIDER 0,250%16-090924 EMTN	1 800 000,00	F	FR0013201308	1 718	63	1 781	1 712
ICADE 1,125%16 17 1125	2 800 000,00	F	FR0013216393	2 765	21	2 786	2 522
KLEPIERRE 1,375%17-160227 EMTN	500 000,00	F	FR0013236045	535	-15	521	445
KERING 1,50%17-050427 EMTN	2 300 000,00	F	FR0013246721	2 244	4	2 248	2 145
ASF 1,125%17-200426 EMTN	1 800 000,00	F	FR0013251170	1 725	7	1 732	1 667
COVIVIO 1,5%17-210627	500 000,00	F	FR0013262698	518	-6	512	449
PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	4 000 000,00	F	FR0013264068	3 875	93	3 968	3 772
CECINA TF1,375%17-300627 EMTN	800 000,00	F	FR0013266350	866	-29	837	719
CECINA 1,375%17-260128	1 500 000,00	F	FR0013284205	1 411	6	1 417	1 332
MICHELIN 0,875%18-030925	2 000 000,00	F	FR0013357845	1 975	15	1 990	1 879
AUTOROUTES SUD 1,375%19-210231	500 000,00	F	FR0013404571	554	-16	538	424
OAT 0,50%19-25052029	3 500 000,00	F	FR0013407236	3 301	16	3 318	3 023
WENDEL 1,375%19-260426	7 200 000,00	F	FR0013417128	7 294	-43	7 251	6 570
LEGRAND 0,625%19-240628	6 000 000,00	F	FR0013426943	6 019	-7	6 012	5 080
KLEPIERRE 0,625%19-010730	1 000 000,00	F	FR0013430741	1 011	-3	1 007	732
DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	2 000 000,00	F	FR0013444551	2 026	-4	2 022	1 643
APRR 1,25%20-140127	2 000 000,00	F	FR0013506516	1 918	6	1 924	1 829
BNP PARIBAS TV20-170429 EMTN	2 000 000,00	F	FR0013506710	2 099	-17	2 072	1 681
KLEPIERRE 2%20-120529 EMTN	2 000 000,00	F	FR0013512233	2 077	-9	2 068	1 677
COVIVIO 1,625%20-230630	6 300 000,00	F	FR0013516279	6 791	-95	6 696	5 348
VINCI 0%20-271128 EMTN	3 000 000,00	F	FR0014000PF1	2 954	10	2 964	2 480
ICADE 0,625%21-18012031	2 000 000,00	F	FR0014001IM0	1 954	8	1 962	1 395
OAT 0%21-250227	1 000 000,00	F	FR0014003513	935	7	943	893
CARREFOUR 1,875%22-301026 EMTN	1 500 000,00	F	FR00140060Z8	1 454	6	1 460	1 401
L OREAL 0,875%22-290626	3 000 000,00	F	FR0014009EJ8	2 855	19	2 874	2 791
OAT 0,75%22-250228	6 500 000,00	F	FR001400A9N5	6 163	19	6 182	5 851
LA POSTE 2,625%22-140928	2 000 000,00	F	FR001400G9447	1 973	-39	1 933	1 893
URW 2,5%13-120623 EMTN	3 000 000,00	X	XS0942368462	2 971	27	2 998	2 994
BASF 2,5%14-220124	4 000 000,00	X	XS1017833342	4 103	-91	4 012	4 008
URW 2,5%14-260224 EMTN	5 000 000,00	X	XS1038708522	5 019	-16	5 002	4 923
EXOR 1,75%18-180128	4 150 000,00	X	XS1753808929	4 343	-58	4 285	3 700
RICH INTL HOLD 1%18-260326	3 500 000,00	X	XS1789751531	3 499	1	3 500	3 268
BMW FINANCE 0,375%20-140127	1 000 000,00	X	XS2102357014	922	6	928	894
SODEXO 1%20-270429	800 000,00	X	XS2163333656	849	-11	838	682
SODEXO 1%20-170728	2 000 000,00	X	XS2203996132	1 831	15	1 846	1 778
EXOR 0,875%21-190131	1 700 000,00	X	XS2283168883	1 699	0	1 699	1 700
STELLANTIS 0,625%21-300327	2 500 000,00	X	XS2325733413	2 203	18	2 220	2 159
TOYOTA MOTOR CR 0,125%21-1127	5 000 000,00	X	XS2338955805	4 804	28	4 832	4 247
BMW FINANCE 1%22-220528	3 000 000,00	X	XS2447564332	2 930	8	2 938	2 635
CIE DE SAINT-GOBAI 1,625%22-25	3 000 000,00	X	XS2517103250	2 931	7	2 938	2 857

Total Valeurs Mobilières	208 695	-425	208 270	195 814	162 550
Total des immeubles et valeurs mobilières	213 830	-2 044	211 786	208 380	162 550



Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affecta- tion	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
				Valeur brute	Correctif de valeurs			
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				15 172	0	15 172	15 172	
Action logement				1 137	0	1 137	1 137	
Mutopia - Prêt				14 035	0	14 035	14 035	
TITRES DE PARTICIPATION				2 490	-212	2 278	3 991	
détenus dans les sociétés suivantes:								
SARL Editions FFMC				2	-2	0	0	
SAS LCDM				40		40	247	
OFI Partenariats				329		329	398	
CREDIT COOPERATIF B				22		22	22	
SOCRAM				710		710	1 736	
IMA				1 012		1 012	1 207	
MATMUT Protection Juridique				37		37	249	
IMA G.I.E.				4		4	4	
Liberty rider				249	-211	38	38	
Liberty rider OC				75		75	75	
Securider				10		10	15	
Total Prêts et titres de participation				17 662	-212	17 450	19 163	
CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				19	0	19	19	
Total Créances pour dépôts espèces				19	0	19	19	
TOTAL DES PLACEMENTS				231 510	-2 256	229 254	227 562	162 550

État détaillé des placements

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Potent.N	+ Values Potent.N-1
Immeubles	5 135	3 516	12 566	9 050	7 113
Valeurs Mobilières	208 695	208 270	195 814	-12 456	7 981
VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9	161 441	161 016	147 208	-13 808	2 426
Obligations	161 441	161 016	147 208	-13 808	2 426
Certificats de dépôts					
AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-10	47 254	47 254	48 607	1 352	5 556
O.P.C.V.M. Monétaires	18 096	18 096	18 104	8	-15
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	4 203	4 203	4 157	-46	1 933
O.P.C.V.M. Taux Variable	11 784	11 784	12 053	268	796
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	0	0	0	0	636
F.C.P.R. Infravia	326	326	425	99	-1 593
O.P.C.V.M. Actions	12 845	12 845	13 867	1 023	3 798
Prêts et Titres de participation	17 662	17 450	19 163	1 713	1 652
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	19	19	19	0	0
TOTAL	231 510	229 254	227 562	-1 692	16 747
Amortissement dérogatoires					
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)		425			
TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN		229 679			



État des créances et des dettes

Créances	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	28 518		
* Sociétaires débiteurs	28 188		
* Prov.primes à annuler	-163		
* Sociétaires contentieux	803		
* Prov.primes contentieuses	-608		
* Fonds de garantie sur rentes	232		
* AGPM - commissions MRH	61		
* Comptes des rentiers	3		
* Charges payées d'avance / rentes	2		
Créances nées d'opérations de réassurance	7 857		
* C/C réassureurs Cat Nat.	3		
* C/C réassureurs Q.P.			
* C/C réassureurs X.L.	7 174		
* C/C AGPM Com MRh			
* C/C IMA			
* Partenariat	680		
* C/C AGPM Acceptation			
Autres créances	5 010		
* Personnel	8		
* Etat et collectivités publiques	3 485		
* Fournisseurs débiteurs	106		
* Autres débiteurs nets de prov.	1 410		

Dettes	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 217		
* Sociétaires créiteurs	2 961		
* Charges à payer s/rentes	15		
* C/C IMA	241		
Dettes nées d'opérations de réassurance	76		
* C/C réass. catastrophes nat.			
* C/C réass. QP			
* C/C réass. XL			
* C/C réass. Attentats	20		
* C/C AMS RE	5		
* C/C ALTIMA Acceptation			
* C/C AGPM Acceptation	50		
* Comptes de courtage-partenariat			
Dettes envers des établissements de crédit	2 779	4 618	8 284
* Banques	1 645		
* Emprunt Crédit Coopératif	1 129	4 618	8 284
* Intérêts courus sur emprunts	5		
Autres dettes:	8 742		
* Personnel	3 351		
* Etat et collectivités publiques	2 823		
* Fournisseurs	1 164		
* Autres créiteurs	1 404		



Évolution des actifs corporels d'exploitation

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut en fin d'exercice
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE)				
Dépôts et Cautionnements	495	27		522
Agencements et Installations	7 919	1 416	381	8 954
Matériel de transport				
Matériel événementiel	1			1
Matériel de bureau	255		14	241
Matériel informatique	4 138	140	2	4 277
Audiovisuel	812	83		895
Mobilier	1 830	173	50	1 954
Total	15 451	1 840	447	16 844

Nature de l'actif	Montant cum. amort.et prov. à l'ouverture	Dotation amort.et prov. de l'exercice	Reprise amort.et prov. de l'exercice	Montant cum. amort.et prov. à la clôture
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS)				
Dépôts et Cautionnements				
Agencements et Installations	3 770	499	361	3 908
Matériel de transport				
Matériel événementiel	1			1
Matériel de bureau	241	3	14	230
Matériel informatique	4 048	89	2	4 135
Audiovisuel	652	122		773
Mobilier	1 461	242	45	1 658
Total	10 172	955	422	10 705



Évolution des actifs corporels d'exploitation

Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 K€, suite à une augmentation de 7 000 K€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

- Solde au 31 décembre 2021 : 50 225
- Droits d'adhésion 2022 nets de taxes 1 435
- Solde au 31 décembre 2022 : 51 659

Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2022, le résultat 2021, soit un bénéfice de 1 297 k€, a été affecté au compte de report à nouveau bénéficiaire.

Droits d'adhésion

Depuis la loi de finances 2010, les droits d'adhésion

sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

Provisions techniques

Provisions pour cotisations non acquises

Au 31 décembre 2022, le montant de ces provisions s'élève à :

- Provision pour cotisations non acquises:
- directes 34 538
 - acceptation
 - Soit un total de : 34 538

Provisions pour sinistres

Au 31 décembre 2022, le montant de ces provisions s'élève à :

- Provision pour sinistres à payer : 262 922
- Provision pour risque de revalorisation de rente : 6 691
 - Provision pour sinistres tardifs : 13 911
 - Provision pour frais de gestion : 8 158
 - Provision abandon/recours av futures 13 447
 - Prévisions de recours à encaisser sur avances matériel et corporel : -19 763
 - Provision pour sinistres à payer- Acceptation : 19
 - Soit un total de : 285 385

Tableau d'évolution de la provision pour sinistres par année d'inventaire et par exercice de survenance des sinistres :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018	EXERCICE DE SURVENANCE			
	2019	2020	2021	2022	
2020					
Règlements (yc Frais de gestion sinistres)	56 332	60 508	39 315		
Provisions (yc Prov. pour Frais de gestion Sinistres)	41 886	38 098	39 740		
TOTAL DES SINISTRES	98 218	98 606	79 055		
PRIMES ACQUISES	106 842	116 307	126 898		
% S/P	91,93%	84,78%	62,30%		
2021					
Règlements (yc Frais de gestion sinistres)	58 183	65 463	52 353	41 867	
Provisions (yc Prov. pour Frais de gestion Sinistres)	41 092	36 325	28 203	58 187	
TOTAL DES SINISTRES	99 275	101 788	80 556	100 053	
PRIMES ACQUISES	106 842	116 307	126 898	139 176	
% S/P	92,92%	87,52%	63,48%	71,89%	
2022					
Règlements (yc Frais de gestion sinistres)	59 928	68 088	57 489	57 972	40 9
Provisions (yc Prov. pour Frais de gestion Sinistres)	44 500	41 120	37 073	39 544	61 8
TOTAL DES SINISTRES	104 428	109 208	94 562	97 516	102 7
PRIMES ACQUISES	106 842	116 307	126 898	139 176	141 5
% S/P	97,74%	93,90%	74,52%	70,07%	72,6

Evolution de la provision et de la charge sinistres relatives aux exercices antérieurs à l'exercice de survenance 2022 :

- Solde de liquidation (Mali) : 24 161
- Impact de la réassurance (29 653)
- Solde de liquidation (boni) après réassurance : (5 492)

Autres provisions techniques

Au 31 décembre 2022, le montant de ces provisions se détaille comme suit en k€ :

- Provision mathématique des rentes 10 994
- Provision pour risques en cours 4 784
- Provision pour risques d'exigibilité

Dot. à la prov. pour risques d'exigibilité restant à constater

Soit un total de : 15 778

Informations complémentaires sur le bilan

Etat des provisions (non techniques)

Provisions	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin D'exercice
Pour risques et charges	2 767	635	1 181	2 221
- pour risques RH				
- pour risques commerciaux	938	319	938	319
- pour risque fiscal	1 829	316	242	1 902
- pour amortissements dérogatoires				
Pour dépréciation	1 605	844	540	771
*des créances nées d'opérations d'assurance directe :				
- prov.pour primes à annuler	147	16		163
- prov.pour primes contentieuses	1 148		540	608
*d'autres créances :				
- autres débiteurs	311	828		1 139

Part des réassureurs dans les provisions techniques

Elle correspond à la participation des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer et se décompose comme suit :

- Part des réassureurs QP AGPM + PMTC -
- Part des réassureurs XL 137 574
- Part des réassureurs
- Risque de revalorisation des rentes 1 452
- Part des réassureurs Provision tardifs 2 773
- Part des réassureurs Prec
- Soit un total de : 141 799



Complément d'information sur les provisions pour risques

I Le litige en cours avec un prestataire de la Mutuelle des Motards a été résolu sur l'année 2022 ce qui justifie la reprise de provision pour risques commerciaux présente au début de l'exercice.

II La provision pour risque fiscal de 1 902 k€ comprend :

- Crédit d'impôt recherche :

Au titre des années 2015 à 2018, le solde de crédit d'impôt recherche restant à recevoir est de 935 k€. Le risque de rejet de ce solde de crédit d'impôt étant élevé, une provision pour risque complémentaire de 217 k€ a été constatée pour compléter la provision déjà constituée au 31/12/2021.

- Contrôle Fiscal :

La Mutuelle des Motards fait l'objet depuis 2021 d'un contrôle fiscal sur les exercices 2019 et 2020. Celui-ci s'est poursuivi en 2022 et la notification de redressement a été reçue fin d'année 2022.

Deux points principaux sont redressés et concerne l'impôt société pour un montant d'environ 1.8 m€ :

- La provision pour sinistres tardifs corporels
- L'ajustement de la provision pour risques en cours

Ces points ont fait l'objet en janvier 2023 d'une contestation par La Mutuelle qui a de nombreux arguments à opposer. Pour cette raison aucune provision n'a été constatée malgré le caractère significatif du redressement.

- Taxe sur les conventions d'assurances :

Il a été provisionné un complément de provision de 98 k€ au titre du désaccord entre la Mutuelle des Motards et l'administration fiscale sur le taux de TSCA à appliquer sur les frais de fractionnement. Le montant total de cette provision pour les années 2019 à 2020 s'élève 967 k€.

III Editions de la FPMC

A l'examen des comptes annuels au 31/12/2021, la situation financière des Editions de la FPMC est fortement dégradée avec un montant de capitaux propres négatif de 1 575 k€. L'exercice 2022 s'annonce également fortement déficitaire. La situation financière dégradée des Editions de la FPMC entraine des besoins de trésorerie importants pour permettre la « livraison » des abonnements des sociétaires de la Mutuelle des Motards.

Pour pallier ces besoins, des avances de trésorerie s'élevant à 1 138 k€ au 31 décembre 2022 ont été effectuées par la Mutuelle des Motards. Des compléments d'avance de trésorerie d'un montant de 250 k€ seront nécessaires d'ici le 31 mars 2023 pour permettre la production des magazines prévus lors de la souscription des abonnements par les sociétaires de la Mutuelle.

La probabilité à ce jour de recouvrer ces avances de trésorerie est très faible compte tenu de la situation

financière des Editions de la FFMC. En conséquence, une provision pour dépréciation a été constatée dans les comptes au 31/12/2022 à hauteur de 828 k€ + une provision pour risques de 250 k€

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer	Montant
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	15
Charges à payer sur rentes	
<i>Autres dettes</i>	
Fournisseurs factures non parvenues	
Provision congés payés et charges sociales	2 809
Provision intéressement	1 162
Provision prime exceptionnelle	654
Autres charges à payer salariales	
Etat - organismes sociaux	588
Débiteurs divers - Charges à payer	
Total	5 228
Produits à recevoir	Montant
<i>Créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	
Charges payées d'avance sur rentes	152
Fonds de garantie sur rentes	80
<i>Autres créances</i>	
Personnel produits à recevoir	
Etat produits à recevoir	395
Divers produits à recevoir	
Total	627

Comptes de régularisation actif

Ce poste se décompose de la façon suivante:

- Coupons courus s/obligations à recevoir1 320
- Différences sur prix de remboursement des obligations - actif481
- Charges constatées d'avance956
- Frais d'acquisition reportés5 654
- Soit un total de :8 410

Comptes de régularisation passif

Ce poste se décompose de la façon suivante:

- Différences sur prix de remboursement des obligations- passif Commissions constatées d'avance :906
- Soit un total de :906

Le hors bilan

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 883 k€ contre 947 k€ au 31/12/2021. La méthode retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis.

Les principaux paramètres retenus pour son calcul sont les suivants :

- Augmentation annuelle des salaires :
 - 5.05 % constant pour les Cadres
 - 4.11 % constant pour les Employés
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 4.05 %
- Paramètres sociaux :
 - Départ à l'initiative du salarié, prévu à 65 ans pour les catégories Cadres et Employés.
 - Taux de rotation de 8.61 % pour les Cadres et de 11.02 % pour les Employés
 - Taux de charges sociales patronales de 58% pour les Cadres et de 51 % pour les Employés

Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 8 876 k€ au 31 décembre 2022 détaillé comme suit :

- Caution AMDM vers LCDM :115
- Caution AMDM pour les locaux immobilier30
- Engagement soutien actionnaires SOCRAM :1 110
- Nantissement titres financiers BNP :7 621

Etat détaillé des valeurs reçues en nantissement des réassureurs au 31 décembre 2022

REASSUREURS	Désignation des valeurs	Nombre	Affect.	Code	Valeur de réalisation
Amlin AG, Switzerland	HSBC MONETAIRE FCP	740	F	FR0007488634	2247
Arch Reins Europe Undw dac (Ire) Zurich Branch	BUNDESREPUB 1,75 % 14-150224	40 529	D	DE0001102333	41
Arch Reins Europe Undw dac (Ire) Zurich Branch	Allemagne 1,5% 150223	21 000	D	DE0001102309	21
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 1,5 % - 14-150424	104 445	D	DE0001102358	104
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	PAYS BAS 2% 14-150724	41 600	N	NL0010733424	42
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	COMGEST GROWTH EUROPE EUR IACC	68 611	I	IE00B5WN3467	2550
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0 % - 19-150523	576 514	D	DE0001102473	491
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0,5 % - 17-150627	268 957	D	DE0001102424	274
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	Allemagne 0 % - 15-150831	876 758	D	DE0001102564	711
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0,5 % - 16-150226	2 081 115	D	DE0001102390	1967
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0,5 % - 16-150626	141 647	D	DE0001102408	130
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0,25% 17-150227	184 083	D	DE0001102416	169
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 0,25% 18-150828	1 250 000	D	DE0001102457	1107
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	GERMANY 1,5% 22-151027	307 388	D	DE0001141899	378
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	PAYS BAS 2%-14-150724	21 782	N	NL0010733424	22
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	PAYS BAS 0,5% 22-150732	43 723	N	NL0015000RP1	35
ASPEN BERMUDA LIMITED (ZURICH)	UNITED STATES 3,125 % 18-151128	55 000	U	US91128255M1	49
ASPEN BERMUDA LIMITED (ZURICH)	AMERIQUE 5,25%-98-28	60 000	U	US9113107704	60
Axis Re SE, Zurich Branch	PIMCO FDS GBL INVEST Irlande	374 903	I	IE00B0V9T088	4394
Axis Re SE, Zurich Branch	HSBC EURO LIQUIDITY FUND	2 380 660	I	IE00300028439	2344
Caisse Centrale de Reassurance	CCR CREDIT EUR CO	31 568	F	FR0010757773	3728
Canopus Europe Limited/Lloyd's Syndicate	HSBC EU SH.T.BD IC (EUR) FCP3DEC	6	F	FR0010465044	0
Chubb Insurance (Switzerland) Ltd	UBS(F)-FLEX COURT TERME EUR	572	F	FR0010762302	625
Everest Advisors (UK) Ltd	HSBC FRENCH GOV. BONDS	810	F	FR000069166	154
General Reinsurance AG, Germany, French Branch	GR NSAM FUND A	950	I	IE00B6570276	950
Hannover Rueck SE	FRACOM FCP	19 439	F	FR0007448568	422
Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft	HSBC FRENCH GOV. BONDS	9 660	F	FR0000069166	1838
Liberty	HSBC EURO LIQUIDITY FUND CLA	100 131	I	IE00300028439	100
Mapfre Re Compania de Reaseguros, S.A., Brussels Branch	LIBERTY	56 307	L	LU1509931215	8300
Office	MAFFRE AM EUR BONDS FD I CAP	1 133	D	DE000A0RM115	1202
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	MEAG MUNICH RE PLACEMENT	558	F	FR0013532082	554
Mutuelle Centrale de Reassurance	Mutuelle Centrale de Reassurance	44	F	FR0000287716	1009
Mutuelle Centrale de Reassurance	SNPP MON.3M IC 3D	1 080	F	FR0000671263	3209
New re	Odyssey Reinsurance Company, Paris Branch	2 915 000	E	ES0000012319	3063
Odyssey Reinsurance Company, Paris Branch	Odyssey Reinsurance Company, Paris Branch	1 064 000	E	ES0000012102	1134
Partner Reinsurance Europe SE, Paris Branch	Partner Reinsurance Europe SE, Paris Branch	10	X	XS1559325437	400
Partner Reinsurance Europe SE, Paris Branch	Partner Reinsurance Europe SE, Paris Branch	150	D	DE000A021050	148
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	27	F	FR0014000Y93	2254
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	58	X	XS2016807964	5678
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	2 100 000	X	XS2483607474	2025
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	700	X	XS1884740041	691
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	600 000	X	XS1979262446	771
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	90 000	X	XS1872032369	89
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	921 000	X	XS1456422135	907
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	375 000	X	XS1944456100	360
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	3 180	X	XS2096639522	3002
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	764	X	XS2170609403	769
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	147 000	X	XS2287634564	123
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	787 000	X	XS1112678969	755
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	48	X	XS2021471433	42
QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	QBE Re (Europe) Limited, Secura Branch	1 563	X	XS2207857417	1383
R+V VERSICHERUNG AG	R+V VERSICHERUNG AG	1 700 000	F	FR0012963103	1571
R+V VERSICHERUNG AG	R+V VERSICHERUNG AG	4 250 000	B	BE0000333428	4215
R+V VERSICHERUNG AG	R+V VERSICHERUNG AG	5 210 000	F	FR0013515806	3787
R+V VERSICHERUNG AG	R+V VERSICHERUNG AG	6 288 000	F	FR0011682366	6159
R+V VERSICHERUNG AG	R+V VERSICHERUNG AG	5 200 000	F	FR0013480913	2832
SCOR Global P&C SE	SCOR Global P&C SE	9	F	FR0010853956	16
SCOR Global P&C SE	SCOR Global P&C SE	3 941	F	Q0000212LEA3	23
SCOR Global P&C SE	SCOR Global P&C SE	1 441	F	FR0010853331	1520
SCOR Global P&C SE	SCOR Global P&C SE	331 581	Q	Q0000212LEA3	1918
SCOR Global P&C SE	SCOR Global P&C SE	1 332	F	FR0011817948	1317
SCOR Switzerland AG (ZURICH RE)	SCOR Switzerland AG (ZURICH RE)	207	F	FR0000069166	39
Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	20	F	FR0013448856	1588
Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	20	F	FR0014002712	1508
Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	Signal Iduna Rueckversicherungs Ag	3 000 000	X	XS2241825111	2502
Sirius International Insurance Corporation (publ)	Sirius International Insurance Corporation (publ)	109	X	XS1948612905	107
SOMPO JAPAN Canopus	SOMPO JAPAN Canopus	2	F	FR0010465044	23
Swiss Re Europe, Paris	Swiss Re (Lux) GL BDS EURO A	7 441	L	LU0353175695	7150
SWISS RE FINCO	SWISS RE FDS(LUX)I FIX EUR A	194	L	LU0324447506	161
Transatlantic Reinsurance Company	HSBC EURO GVT BD FD D FCP 3DEC	65	F	FR0000671301	150
XL Re Europe SE, Succursale française	ISHARES MARKIT IBOXX EURO CORP	8 300	I	IE0032523478	976
Arch Reins Europe Undw Limited (Ire) Zurich Branch	Liquidités				6
Odyssey Reinsurance Company, Paris Branch	Espèces		F	FRA.BT BNT PRE-CPTE	550
XL Re Europe SE, Succursale française	Liquidités				4
TOTAL DES VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT					100 117
Valeur à recevoir en Nantissement					25 653
Plafonnement des valeurs reçues à concurrence de leur participation dans les provisions pour sinistres à payer de la clôture					-1 381
TOTAL DES VALEURS A RECEVOIR EN NANTISSEMENT					124 389



Notes sur les postes

DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits et charges

des placements provenant des entreprises

	Revenus et frais financiers sur placts dans entrep.liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	196		196
Revenus des placements immobiliers		11	11
Revenus des autres placements		3 871	3 871
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	42		42
Total produits des placements	238	3 882	4 120
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios)		1 903	1 903
Autres charges des placements (moins values, DAP, charges internes)			
Total charges des placements		1 903	1 903



Ventilation des produits et charges

des operations techniques par categories

En €

	Affaires directes France						
	Domages corporels conducteurs	Auto RC et Domages	Domage aux biens	Cat. Nat.	Acceptation	Assistance Protection Juridique	TOTAL GENERAL
COTISATIONS ACQUISES ET ACCEPTATION	15 624 412	102 185 733	0	1 139 540	0	22 553 753	141 503 438
Cotisations brutes	15 651 372	101 273 139	0	1 134 792	0	22 559 238	140 618 541 0
Variat" des annul" primes et charges de ristournes							
Variat" des cotisat" non acquises	-26 960	912 594	0	4 748	0	-5 485	884 897
CHARGES DE PRESTATION ET ACCEPTATION	2 565 667	101 745 860	0	-42 011	-633	24 978 605	128 247 487
Prestations et frais payés bruts	2 070 020	57 301 319	0	6 547	996	16 637 980	76 016 862
Charges des provisions pour prestat"div	495 647	44 444 541	0	-48 559	-1 629	8 340 625	53 230 626
SOLDE DE SOUSCRIPTION	13 058 745	439 874	0	1 181 552	633	-2 424 852	12 255 951
Frais d'acquisition	2 518 914	16 298 882	0	182 635	0	3 630 642	22 631 072
Autres charges de gestion nettes	2 220 053	14 365 075	0	160 966	0	3 199 878	19 945 972
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	4 738 967	30 663 957	0	343 601	0	6 830 520	42 577 044
Produits des placements alloués	74 313	1 467 723	57	1 376	0	89 532	1 633 000 0
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	
SOLDE FINANCIER	74 313	1 467 723	57	1 376	0	89 532	1 633 000
Part des réass. dans les cotisat" acquise	0	10 911 143	0	0	0	2 027 460	12 938 603
Part des réass. dans les charges payées	0	3 742 168	0	2 467	0	0	3 744 634
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	650 000	39 635 638	0	-23 137	0	0	40 262 501 0
Part des réass. dans part.aux bénéfices							
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE REASSURANCE	650 000	32 466 863	0	-20 671	0	-2 027 460	31 068 532
RESULTAT TECHNIQUE	9 044 091	3 710 303	57	818 656	633	-11 193 300	2 380 439



Cotisations par territoire - entrées et sorties de portefeuille

Les cotisations brutes émises au titre de l'exercice 2022 se ventilent par territoire comme suit (en k€) :

- Affaires directes France : 140 619
- Affaires directes C.E.E., hors France :
- Affaires directes hors C.E.E :

Les entrées et sorties de portefeuille (en nombre de contrats) se décomposent ainsi

	Moto	Cyclo	Auto	MRH	Total
Entrées	57 699	10 596	472		68 767
Sorties	(61 591)	(9 444)	(14 500)		(85 535)
TOTAL	(3 892)	1 152	(14 028)		(16 768)

Charges par nature

Les frais généraux, avant affectation en comptabilité analytique et répartition par destination se décomposent comme suit (en k€):

Frais généraux	N	Montant N-1	Variation N / N-1
Fournitures	491	471	20
Sous-traitance	6 201	6 206	-5
Locations	3 249	2 836	413
Entretien et maintenance	1 637	1 653	-16
Assurances et divers	142	133	9
Action prévention sécurité	285	268	17
Intérim	24	5	19
Honoraires	1 509	942	567
Marketing, communication	1 069	807	262
Frais de déplacement - missions et réceptions	1 037	525	512
Autres frais de gestion	1 972	1 986	-14
Impôts et taxes	3 439	3 113	326
Charges de personnel	27 522	25 640	1 882
Dotation aux amortissements et provisions	3 290	3 196	94
Sous-total frais généraux hors com.	51 868	47 781	4 087
Commissions partenariats	5 177	4 929	248
TOTAL	57 045	52 710	4 335

Honoraires de commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont comptabilisés en charges sur l'exercice 2022 pour un montant de 113 k€.

Ventilation des charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL :	31/12/2022	31/12/2021
SALAIRES	17 722	17 228
PENSIONS DE RETRAITE		
CHARGES SOCIALES	7 493	7 509
COMMISSIONS VERSEES AU PERSONNEL COMMERCIAL		
AUTRES	2 307	903
TOTAL	27 522	25 640

Commisions

L'Assurance Mutuelle des Motards a versé, au titre de l'exercice 2022, 5 109 k€ de commissions à sa filiale LCDM.

Détail des charges et produits exceptionnels

	Produits	Charges
Régularisations sociétaires	95	
Régularisations sinistres	72	
Provision pour risques et charges	222	
Litige		121
Régularisations diverses	5	
Plus- Value cession investissements	125	
Dépréciation actif		828
Total	519	948

Autres
INFORMATIONS

Informations sur le personnel et les dirigeants

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice

Catégories professionnelles	Nombre N	Nombre N-1	Nombre Variation
Employés: - hommes	108	99	
- femmes	174	183	-
Cadres: - hommes	76	76	
- femmes	102	98	
Total	461	456	

Rémunérations des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Compte de résultat simplifié

COMPARATIF REALISE au 31 décembre 2022 avec réalisé au 31 décembre 2021	31-déc-21		31-déc-22		Ecart
	en k€	en %	en k€	en %	en k€
COTISATIONS DE L'EXERCICE	122 432		128 564		6 132
Cotisations acquises et acceptées	139 177	100,00%	141 503	100,00%	
Réassurance	(16 745)	-12,03%	(12 939)	-9,14%	
CH. SINISTRES DE L'EXERCICE DE SURVENANCE	75 274	54,09%	76 337	53,95%	1 063
Charges sinistres brutes et acceptées	88 478	63,57%	90 691	64,09%	
Réassurance	(13 204)	-9,49%	(14 354)	-10,14%	
Solde cotisations sur sinistres de l'exercice de survenance	47 158	33,88%	52 228	36,91%	
CH. SINISTRES SUR EXERCICES ANTERIEURS	(4 582)	-3,29%	(5 492)	-3,88%	(910)
Charges sinistres brutes et acceptées	(13 286)	-9,55%	24 161	17,07%	
Réassurance	8 704	6,25%	(29 653)	-20,96%	
SOLDE COTISATIONS SUR SINISTRES AVANT FRAIS DE GESTION	51 740	37,18%	57 720	40,79%	5 980
Frais de gestion sinistres	11 147	8,01%	12 530	8,85%	
Chargement frais de gestion	372	0,27%	529	0,37%	
Variation de la provision pour Risques d'exigibilité					
Variation de la provision pour Risques en Cours	(234)	-0,17%	1 337	0,94%	
SOLDE COTISATIONS SUR SINISTRES APRES FRAIS DE GESTION	40 454	29,07%	43 324	30,62%	2 869
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 255	0,90%	1 576	1,11%	
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	36 525	26,24%	39 352	27,81%	
Frais d'acquisition des contrats	21 452	15,41%	22 934	16,21%	
Variation des frais d'acquisition à reporter	(812)		(303)		
Frais d'administration des contrats	15 885		16 721		
Commissions de réassurance et partenariat					
Autres charges techniques	4 225	3,04%	4 801	3,39%	
RESULTAT TECHNIQUE AVANT ALLOCATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS	959	0,69%	747	0,53%	(213)
RESULTAT DES PLACEMENTS	3 024	2,17%	2 217	1,57%	(807)
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(3)	-0,01%	16	-0,01%	(7)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(429)	-0,31%	(429)	-0,30%	(0)
RESULTAT avant intéressement et impôts de l'exercice N	3 552	2,55%	2 551	1,80%	(1 001)
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	987	0,71%	1 225	0,87%	238
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	418	0,30%	74	0,05%	
CREDIT D'IMPÔT N-1	(43)	-0,03%	(117)	-0,08%	
TAXE BONIS-MALIS	893	0,64%			
RESULTAT NET	1 297	0,93%	1 369	0,97%	72

Synthèse des rapports sinistres sur cotisations (en k€)
avant réassurance

	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES - de référence	120 235	10 700	10 569		141 503
	85%	8%	7%		
SINISTRES ANNEE DE SURVENANCE (dont ACCEPTATION)					
Montant de la charge	73 517	4 138	13 036		90 691
Rapport S/C au 31 décembre 2022	61%	39%	123%		64%
Rapport S/C au 30 septembre 2022	54%	31%	121%		58%
Rapport S/C au 31 décembre 2021	64%	51%	67%		64%
BONIS - MALIS SUR EXERCICES ANTERIEURS (dont ACCEPTATION)					
Montant des bonis(-)/malis(+) dégagés	22 843	(523)	1 882	(41)	24 161
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2022	19%	-5%	18%		17%
Rapport Bonis-malis / C au 30 septembre 2022	7%	-9%	-28%		3%
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2021	-10%	10%	-24%		-10%
CHARGES SINISTRES DE L'EXERCICE (dont ACCEPTATION)					
Montant de la charge	96 360	3 615	14 918	(41)	114 852
Rapport S/C au 31 décembre 2022	80%	34%	141%		81%
Rapport S/C au 30 septembre 2022	61%	22%	93%		61%
Rapport S/C au 31 décembre 2021	55%	61%	44%		54%

Synthèse des rapports sinistres sur cotisations (en k€)
après réassurance

	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES - de référence	120 235	10 700	10 569		141 503
	84,97%	7,56%	7,47%		100,00%
SINISTRES ANNEE DE SURVENANCE					
Montant de la charge	62 107	4 138	10 092		76 337
Rapport S/C au 31 décembre 2022	51,65%	38,67%	95,49%		53,95%
Rapport S/C au 30 septembre 2022	53,99%	30,97%	87,52%		54,92%
Rapport S/C au 31 décembre 2021	53,50%	50,56%	62,13%		54,09%
BONIS - MALIS SUR EXERCICES ANTERIEURS					
Montant des bonis(-)/malis(+) dégagés	(4 464)	(1 985)	978	(21)	(5 492)
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2022	-3,71%	-18,55%	9,25%		-3,88%
Rapport Bonis-malis / C au 30 septembre 2022	-4,36%	-0,86%	-14,34%		-4,89%
Rapport Bonis-malis / C au 31 décembre 2021	-3,80%	-1,38%			-3,29%
CHARGES SINISTRES DE L'EXERCICE					
Montant de la charge	57 643	2 153	11 070	(21)	70 845
Rapport S/C au 31 décembre 2022	47,94%	20,12%	104,74%		50,07%
Rapport S/C au 30 septembre 2022	49,63%	30,11%	73,19%		50,02%
Rapport S/C au 31 décembre 2021	49,70%	49,19%	62,13%		50,79%

Évolution du nombre de contrats

	MOTO	CYCLO	AUTO	TOTAL
Nombre de contrats au 31 décembre 2022	327 190	27 433	14 049	368 672
Répartition en %	89%	7%	4%	100%
Nombre de contrats au 31 décembre 2021	331 082	26 281	28 077	385 440
Répartition en %	86%	6%	8%	100%
Evolution du 1er janvier au 31 décembre 2022				
En nombre:	(3 892)	1 152	(14 028)	(16 768)
dont Affaires nouvelles	57 699	10 596	472	68 767
Résiliations-variation des suspensions et remises en vigueur de contrats	(61 591)	(9 444)	(14 500)	(85 535)
En %:	-1,18%	4,38%	-49,96%	-4,35%
Evolution du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021				
En nombre:	2 098	1 489	(1 774)	1 813
dont Affaires nouvelles	64 940	10 616	4 707	80 263
Résiliations-variation des suspensions et remises en vigueur de contrats	(62 842)	(9 127)	(6 481)	(78 450)
En %:	0,64%	6,01%	-5,94%	0,47%





LIBERTÉ PARTAGÉE, LIBERTÉ ASSURÉE

270 impasse Adam Smith CS 10100 - 34479 Pérols cedex

www.mutuelledesmotards.fr



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances